

nef symbolique, qui avait été équipée et décorée par le Collège Saint-Louis d'après les dessins de l'architecte C. Bourgault, ou pouvait lire, au dessus des blasons de nos trente-deux métiers, cette inscription peinte en lettres de l'époque romane : SAINTE LIÈGE FILLE DE L'ÉGLISE ROMAINE (1).

Léon HALKIN.

(1) Dans la *Gazette de Liège* du 13 mai 1946, où l'on trouve la description des vingt-huit bateaux de la procession nautique, cette inscription a été reproduite sous une forme incorrecte : LIÈGE SAINTE FILLE DE L'ÉGLISE ROMAINE. Cfr H. COLLEYE, *Les Fastes du VII^e centenaire de la Fête-Dieu* (1246-1946) Liège, 1947, p. 28, avec figure.

En terminant, nous tenons à adresser de vifs remerciements à M. Jacques Bolsée, Conservateur aux Archives générales du Royaume, auquel nous devons deux photographies reproduites plus haut (Planche I).

LES JÉSUITES ANGLAIS DE LIÈGE ET LEUR ORFÈVRERIE

Des études, d'ailleurs peu nombreuses, ont été consacrées, en Angleterre et en notre ville même, au Collège que les Jésuites anglais y avaient fondé, dans le premier quart du XVII^e siècle et qui, modifié en sa forme, au cours de son existence, perdura jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Conduites unilatéralement, à l'exception de l'une d'entre elles, ces études n'ont pas épuisé la matière (1).

(1) Je les cite dans leur ordre chronologique :

A. DEJARDIN, *Notice sur le collège des Jésuites anglais à Liège* (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. VI (1863), pp. 481-495).

JOHN GERARD, *Stonyhurst College, Centenary Record*, Belfast, M. Ward, 1894.

THÉODORE GOBERT, *Liège à travers les âges*, T. II, Liège, G. Thone, 1925, pp. 54-57.

JOSEPH DARIS *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège*, t. I, Liège, Demarteau 1877, pp. 337-339. (*Mémorial du Collège Saint-Servais*, III [1910], pp. 33-42). On trouvera aussi de précieuses indications dans J. G. *Places connected with the history of Stonyhurst* (*The Stonyhurst Magazine*, VIII [1882], pp. 139-144).

Les archives de l'Évêché de Liège contiennent la liste des Jésuites anglais ordonnés en cette ville.

Sur les origines et les développements du Collège anglais au XVII^e siècle, on consultera avec profit le volume in quarto publié à Liège, chez Henri Streel, en 1685, et intitulé : *Florus anglo-bavaricus Serenissimo Principi Maximiliano Emmanuelli Duci Bavariae, etc. et Mariae Antoniae Leopoldi Caesaris filiae, auspiciato nuptiarum foedere conjunctis, inscriptus*.

L'ouvrage débute par une *Epistola dedicatoria* signée : *Humillimi servi atque clientes observantissimi Collegi vestri leodiensis alumni*, que suivent une épître au lecteur et un *imprimatur* délivré le 22 août 1685.

La première partie contient le récit de la fondation du Collège et de sa dotation par le duc Maximilien de Bavière, ainsi que des notices sur les Pères

Il m'a paru utile de les confronter, et en utilisant des indications que leurs auteurs n'avaient pas mises en œuvre, de mieux faire connaître une institution qui fit honneur à la Principauté et à sa capitale.

C'est l'examen des pièces d'orfèvrerie dues à nos vieux maîtres, soigneusement conservées au Collège de Stonyhurst héritier et continuateur de la maison liégeoise, qui m'y a incité.

Sollicité par le Révérend Père H. Chadwick, Bibliothécaire du Collège, à identifier les poinçons qui figurent sur ces objets, j'obtins de son amabilité l'autorisation de les faire apprécier par ceux qui s'intéressent aux œuvres si remarquables des orfèvres liégeois. Pour situer ces œuvres dans leur milieu initial, je pensais qu'il me suffirait de renvoyer mes lecteurs à la monographie due à l'un de mes devanciers. On a vu plus haut pourquoi je n'ai pu m'en tenir à ce dessein.

Ceux à qui je m'adresse décideront si j'eus raison de reprendre le sujet.

LE COLLEGE DES JÉSUITES ANGLAIS

Chassés de leur patrie par la persécution protestante qui fit parmi eux des martyrs, les Jésuites anglais, essaimant sur le continent, se réfugièrent en particulier en France et aux Pays-Bas. Ils établirent un Collège

du Collège anglais qui se sont distingués dans la pratique des vertus chrétiennes ou dans la culture scientifique, comme aussi sur les persécutions qu'ils eurent à endurer et qui valurent à certains d'entre eux la palme du martyre.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à un historique de la fameuse conjuration des poudres où furent impliqués des membres de la Compagnie.

Aux renseignements sur la communauté liégeoise que fournit le *Florus*, il faut joindre les notices biographiques sur les Pères ayant séjourné à Liège que renferme l'ouvrage publié sous le voile de l'anonymat, par G. Oliver, à Exeter, chez W.-C. Featherstone, en 1838. Il a pour titre : *Collections towards illustrating the biography of the Scotch, English and Irish Members, S. J.*

Grâce à ces deux ouvrages, il serait possible d'établir les fondements d'une étude complète sur les membres de la Maison liégeoise.

pour leurs jeunes compatriotes à Saint-Omer ainsi qu'un Noviciat à Louvain et une Maison d'ultime formation à Gand.

Dans le premier quart du XVII^e siècle, les Pères songèrent à transférer ce Noviciat à Liège.

Deux raisons les y poussaient. Liège était la capitale d'une principauté ecclésiastique. D'un autre côté, le Noviciat de Louvain accueillait aussi les jeunes Jésuites qui venaient y suivre l'enseignement de la philosophie et de la théologie, de telle sorte que le Noviciat ne disposait pas d'un espace suffisant. Son déplacement s'imposait.

Ce fut le Père John Gerard qui fut chargé de jeter les bases du nouvel établissement. Le choix était excellent. Le Père Gerard, fils de Sir Thomas Gerard, de Bryn, appartenait à une famille très connue du Lancashire. De même que plusieurs de ses confrères qui, désireux de mettre leur famille à l'abri des représailles du gouvernement anglais, se choisissaient un nouveau nom, le Père Gerard se faisait appeler Thompson (1). Il comptait parmi ses cousins Sir William Stanley et Sir George Talbot qui devint plus tard Earl de Shrewsbury. Leur concours dont nous constaterons les heureux effets, lui fut précieux.

Dès la mi-septembre 1614, le Père John Gerard se trouvait à Liège. Les lettres qu'il écrivit à ses supérieurs nous mettent au courant de ses négociations et de leurs résultats (2). Il y fut grandement aidé par Georges Talbot qui, lié d'amitié avec Maximilien I, duc de Bavière, devait être bien en cours auprès du parent de celui-ci, le Prince-Évêque Ferdinand de Bavière.

(1) Certains historiens liégeois considèrent à tort ce pseudonyme comme son véritable nom, et prennent l'appellation de John Gerard pour son nom de religieux.

(2) Le texte de ces lettres est conservé dans les archives de Stonyhurst (Anglia IV).

L'attention du Père Gerard fut attirée sur une propriété située sur les contreforts de la colline au nord-ouest de la ville, à peu de distance de la cathédrale Saint-Lambert et du palais du prince.

Dans l'espace délimité par les rues Fonds-Saint-Servais, Volière et Pierreuse, et d'autre part, les remparts de la cité que côtoyait la chaussée menant à Tongres et à Maestricht, la rue Roya ou Royal et la cour Sainte-Claire devenues, plus tard, la rue des Jésuites anglais, puis des Anglais, s'étendait un vaste espace de terrain. Il portait le nom de Favechamps, Fanéchamps, ou encore Fanenchamps, dont les toponymistes ne seraient pas parvenus, paraît-il, à déceler l'origine.

A sa bordure méridionale, s'élevait l'église Saint-Servais. Un peu plus haut que celle-ci, en Volière, s'étaient installés les Frères Célites. Quelque peu au dessus, vers l'ouest, les Capucins avaient établi leur couvent auquel donnaient accès une ruelle prenant naissance auprès du couvent des Frères Célites, et une autre partant de la cour Sainte-Claire. Cette dernière était délimitée par un « arvô » faisant communiquer le couvent des Clarisses, qu'ont remplacé les bâtiments de l'Académie royale des Beaux-Arts, avec un terrain que ces religieuses possédaient au côté droit de la voirie, et qui leur donnait comme voisins les Capucins.

Entre les terrains de ceux-ci et les remparts, Jean Gerschoven, apothicaire, possédait deux immeubles d'importance inégale entourés de jardins et de prairies. Sans doute avait-il manifesté l'intention d'aliéner cette propriété dont la situation était particulièrement favorable.

Le Père Gerard le jugea à sa convenance. D'accord avec lui, son cousin sir William Stanley dépêcha en notre ville Richard Whitmore avec mission de négocier

l'acquisition et d'en passer l'acte en son nom. Les Jésuites essayaient ainsi de se prémunir contre l'augmentation des prétentions du propriétaire qu'aurait pu faire naître la connaissance de l'amateur réel. On peut se demander si la ruse, très légitime d'ailleurs, obtint son plein succès. La malice des vendeurs n'est pas moindre que celle des acheteurs. Comme on le verra plus loin, il se pourrait que le prix eût été surfait.

Chacune des deux maisons possédait son chemin d'accès et elles auraient pu aisément être réunies par une construction intermédiaire.

Le plus petit des deux immeubles, adjacent au couvent des Capucins, ne constituait en réalité que les dépendances du plus vaste. Le terrain qui y était annexé mesurait six journaux, soit un acre et demi, et était en partie planté d'arbres. L'autre immeuble était proche des remparts. Il contenait une douzaine de places, et comportait aussi une nouvelle construction à laquelle le toit seul faisait défaut. Deux grands vergers et un jardin en dépendaient.

Le Père Gerard avait d'abord songé à acquérir l'ensemble. Les prétentions du propriétaire relativement au plus modeste des deux immeubles, le fit renoncer à son projet. Après divers pourparlers, l'acquisition fut réalisée, le 2 octobre 1614, au nom de William Stanley qui, pour parer à une absence éventuelle de Richard Whitmore, avait aussi envoyé une procuration pour Owen Shelley autrement dit John Tichborn.

Les Jésuites étaient ainsi devenus propriétaires de la plus vaste des deux demeures ainsi que du terrain qui en dépendait. Il leur en avait coûté mille florins payés comptant, plus une rente de cent cinquante florins rédimible, pour une partie, en quinze ans, et pour le reste, en vingt ans. A cet ensemble, ils avaient fait ajouter deux champs d'une contenance

de trois quarts d'acre attenant à leur acquisition et formant la majeure partie du terrain annexé au plus petit immeuble. Le prix de cette acquisition supplémentaire se montait à quatre cents florins plus une rente de huit florins payable jusqu'au versement de son capital.

Avant que l'opération ne pût être conclue, les Jésuites avaient dû obtenir pour leur établissement à Liège, l'agrément du Prince-Évêque séjournant alors à Cologne. Sa réponse en tout point favorable, était venue, à la fin du mois de septembre, s'ajouter au consentement de l'administration de la Cité.

L'acte signé, le Père John Gerard regagna Louvain où il se trouvait déjà le 10 octobre. Il était grandement impatient d'obtenir au transfert du Noviciat à Liège, l'autorisation du général de la Compagnie. Il craignait, en effet, que le Gouvernement anglais ne fît pression sur le Prince-Évêque pour l'amener à retirer son consentement et à s'opposer à l'entrée des Jésuites anglais dans ses états. Mais d'autre part, il était convaincu de ce que les Jésuites étant arrivés à Liège, le souverain ne consentirait jamais à les expulser. La rapidité de l'opération constituait donc la garantie de son succès.

Des douze recrues qui devaient constituer le noyau du nouveau Noviciat, deux venant de Louvain se trouvaient déjà à Liège, le 17 octobre. Des dix autres, quatre devaient venir d'Espagne et deux de Rome.

Il semble bien qu'au Noviciat allait, dès les premiers temps, s'adjoindre un Collège où après avoir fait leurs débuts dans l'enseignement, les jeunes Pères viendraient suivre le cours de philosophie, et, deux ou trois ans plus tard, celui de théologie.

Sans doute le document attendu ne tarda-t-il guère à parvenir au Père Gerard, nommé Recteur de la nouvel-

le maison et Maître des Novices, car dès le mois de novembre, il était de retour à Liège.

Comme l'immeuble qu'il avait acquis devait subir des appropriations pour être adapté à sa nouvelle destination, le Père Gerard eut à songer à procurer à la communauté naissante un abri provisoire. Adoptant une solution fort pratique, il prit en location, le 4 février 1615, la propriété qu'avait conservée Jean Gerschoven. D'après l'acte de rendage, c'est-à-dire le bail, celle-ci comprenait « une maison de brique avec l'édifice de bois et petit jardin » y joignant, « un autre édifice et gloriette avec un puits et leurs appendices et appartenances » ainsi que « trois jardins distincts et séparés » s'étageant en terrasses (1).

Malheureusement, des difficultés que n'avait pu prévoir le Père Gerard allaient venir retarder l'exécution de ses plans. Les causes n'en sont nulle part, semble-t-il, explicitement indiquées, mais il n'est point douteux qu'il ne faille les chercher dans une cabale dont les auteurs ne sont dénoncés qu'en termes vagues. C'est eux qui furent les instigateurs de mouvements populaires qui ne se seraient certainement pas produits spontanément.

Une lettre adressée, le 12 août 1615, au Père Owen par le Père Henri More, sans nous en faire connaître clairement les responsables, nous révèle les menées auxquelles les Jésuites se trouvaient en but, et qui

(1) T. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. III, p. 5.

Une lettre du Père Gerard, en date du 3 octobre 1614, nous apprend que ce bâtiment ne comportait au rez-de-chaussée, qu'une unique place servant d'étable, de brasserie et de boulangerie. L'étable était partagée en deux ou trois chambres. En réalité les constructions mentionnées dans l'acte, ne constituaient guère que les dépendances de l'immeuble principal.

Les registres aux œuvres des Echevins qui contenaient les transcriptions des actes d'achat et de location qui viennent d'être mentionnés, ont disparu dans le bombardement par les avions allemand des Archives de l'État à Liège le 24 décembre 1944.

faillirent sinon les amener à renoncer à leur entreprise, tout au moins les forcer à modifier leurs plans.

Leurs ennuis provenaient de ceux que le Père More appelle « nos bons voisins », mais sans spécifier à qui il décoche ironiquement cette bienveillante épithète. De prime abord, on songerait à l'occupant d'une propriété attenante, mécontent de se voir privé, par l'intrusion des nouveaux venus, d'un éventuel accroissement désiré pour son domaine. Comme particulier propriétaire en cet endroit, je ne vois que le Baron de Heers qui possédait, vers le fond du domaine acquis par les Jésuites, une pièce de terre dont, quelques mois plus tard, il leur céda une partie. Ce fait exclut évidemment l'idée de mauvaises dispositions de sa part. D'ailleurs il n'est guère admissible qu'un particulier aurait réussi à susciter l'émoi d'une partie importante de la population. Il y fallait l'action d'un groupement puissant, en état d'exercer sur le peuple une influence directe. On est amené à découvrir dans ces « bons voisins » que vise le Père More, les Capucins si populaires à Liège, dont la propriété s'étendait le long de celle des Jésuites, et qui, pour d'assez mesquins motifs, n'auraient pas désiré ce voisinage.

Une lettre du Chevalier Dudley Carleton, Ambassadeur ordinaire du Roi Jacques I^{er} dans les Provinces-Unies, en date du 2 août 1616, transforme en certitude les soupçons que je viens de formuler (1).

Conformément aux instructions qu'il avait reçues du Secrétaire d'État, Sir Ralph Winwood, l'Ambassadeur, passant par Liège pour se rendre à Spa, avait pris soin de se documenter sur ses compatriotes

(1) ALBIN BODY. *Extraits des lettres du Chevalier Dudley Carleton, ambassadeur dans les Provinces-Unies (1616-1620)* (Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XXVII [1898], pp. 7-9).

qui s'y étaient établis. N'ayant séjourné en ville qu'une seule nuit, il trouva cependant le moyen d'y recueillir des données assez détaillées. En dépit de certaines inexactitudes qu'excusent les conditions dans lesquelles ils furent réunis, les renseignements fournis par Carleton présentent un grand intérêt. J'y reviendrai plus loin, et me borne à noter ici que l'auteur déclare que les querelles auxquelles les Jésuites sont en but « sont fomentées par les Capucins qui sont... incommodés par leur mauvais voisinage ». Il est inutile de souligner que l'Ambassadeur du Souverain anglais était fort mal disposé pour les Jésuites.

Peut-être les nouveaux-venus avaient-ils quelque peu manqué de doigté dans leurs rapports avec ceux là. « Qui a terre, a guerre », ce dicton que nous a laissé le moyen-âge a autant de valeur pour des communautés religieuses que pour les laïcs. Les Jésuites avaient voulu interdire à leurs voisins de continuer à user d'un passage dont ceux-ci avaient eu jusqu'alors la jouissance. Cette prétention fut-elle l'origine de la querelle ou n'en constitua-t-elle qu'un épisode ? En résulta-t-il, comme l'écrit Carleton, un procès qui n'aurait été terminé qu'à prix d'argent ? Il est plus probable que les Capucins se bornèrent à faire appel au Conseil de la Cité qui décida en leur faveur, sans qu'une action judiciaire eût été entamée (1).

La satisfaction qu'avaient obtenue les Capucins ne fit pas disparaître toute animosité contre leurs voisins. On en trouvera plus loin la preuve.

Par ailleurs, les suspicions qu'ils avaient répandues contre les Jésuites avaient porté leurs fruits.

(1) Les agents de la Cité forcèrent, le 8 juillet 1615, les serrures que les Jésuites avaient placées sur une porte barrant ce passage à leurs voisins. Le conflit ne prit fin que le 15 mars 1622 (T. GOBERT, *Op. citatum*, t. II, p. 54).

Les Liégeois, toujours prompts à s'enflammer, admirent sans discussion les soupçons répandus contre ces étrangers. S'ils n'étaient point eux mêmes hérétiques, ils venaient d'un pays infecté par le poison de l'hérésie. L'emplacement qu'ils avaient choisi, contribuait d'ailleurs à les rendre suspects. Comme il était adjacent aux remparts, et dominait la cité, ils y pourraient construire une citadelle ou donner, sous les remparts mêmes, un passage à des troupes ennemies. Point n'était besoin de leur présence dans une ville où ils n'avaient que faire.

Un peu de réflexion aurait eu tôt fait de réduire ces accusations à néant. Il aurait suffi de considérer que, favorables à l'hérésie, ces Anglais n'auraient eu qu'à demeurer tranquillement dans leurs foyers, alors que pour conserver leur foi catholique, ils avaient bravé les persécutions dont plusieurs d'entre eux avaient été les victimes. Rien de plus naturel pour eux que de chercher un refuge dans un état gouverné par un évêque dont la bienveillance devait leur être acquise. Les autres accusations ne résistaient point au moindre examen, car quelle raison les Jésuites auraient-ils eue de comploter contre leurs bienfaiteurs ? Tout ce qu'ils auraient tenté contre les Liégeois et leur gouvernement se serait retourné contre eux mêmes.

Le propre de la passion est de supprimer la réflexion. Les Liégeois ne s'y arrêtrèrent point, et croyant aveuglément tout ce que la malveillance colportait, ils en vinrent presque à l'émeute.

Pour calmer les esprits, les Magistrats durent enjoindre aux Pères de suspendre les travaux qu'ils avaient entamés.

Ceux-ci se demandaient si une modification du plan ne suffirait pas à ruiner les attaques dont ils étaient l'objet. Ils pouvaient envisager de construire leur chapelle vers le bas de leur propriété, le long de

la petite rue venant de la cité qui, plus tard, devait prendre leur nom, et de placer leur réfectoire un peu plus haut sur la terrasse. Mais ils y renoncèrent. Ils auraient dû pour cela, ne point se soucier de ceux que le Père More appelle « nos amis les Capucins ». L'église des Jésuites aurait alors présenté un accès fort aisé aux fidèles, tandis que pour atteindre celle des Capucins ils devaient gravir une assez longue pente escarpée. L'idée fut donc abandonnée.

Finalement, le bon sens prévalut. Les esprits s'apaisèrent. Certains auteurs disent que cet heureux résultat fut dû à l'action d'un Père Récollet qui, prêchant dans la cathédrale Saint-Lambert, le Vendredi Saint, prit le parti des nouveaux venus, et entraîna le sentiment populaire. Le trait serait louable. Je me demande s'il est exact.

La lettre du Père More à laquelle j'ai eu recours, est datée du 12 août 1615. L'intervention du Récollet n'aurait donc pu se produire que le Vendredi Saint 1616. Celui-ci tombait le 1^{er} avril. Or le 23 mars précédent, le Père Gérard écrivait au Père Owen résidant à Rome, que la construction était achevée.

Comme tant d'autres, cette assertion répétée sans contrôle, ne résiste point à l'examen. La réalité est beaucoup plus simple. Les Jésuites avaient demandé au prince de désigner des arbitres qui pussent juger en connaissance de cause. Ainsi qu'il fallait s'y attendre la décision de ces juges leur fut favorable. Le calme se rétablit, et les Pères eurent toute liberté pour continuer leur installation.

Antérieurement au 23 mars 1616, ils avaient agrandi leur propriété. Le tiers d'un champ voisin qu'ils avaient acheté au Baron de Heers, leur avait permis de la rendre plus régulière. Sans doute avait-elle dès lors acquis la forme qu'elle présente encore.

Lors du passage de Carleton en notre ville, les

travaux de construction entamés environ un an auparavant, se trouvaient fort avancés. La chapelle était en partie élevée. Quarante ouvriers étaient occupés aux travaux et parfois leur nombre s'élevait jusqu'à la centaine. Ils touchaient un bon salaire qui leur était payé en or anglais. A en croire notre auteur, les Pères n'auraient pas lésiné sur la dépense, et peut-être même auraient-ils été victimes d'une exploitation, car l'acquisition de leur immeuble leur aurait coûté quatre fois sa valeur (1).

Pour couvrir ces dépenses, les Jésuites avaient heureusement pu compter sur l'aide de leurs compatriotes coreligionnaires parmi lesquels George Talbot, pair d'Angleterre, cousin du Père Gerard, se distingua par sa générosité. Quelques années plus tard, les Pères bénéficièrent aussi de faveurs auxquelles l'influence de George Talbot n'avait probablement pas été étrangère. Ce fut sans doute à son instigation que le 8 septembre 1626, l'électeur de Bavière Maximilien I^{er} et son épouse Elisabeth de Bavière constituèrent une rente de cinq pour cent gagée sur un capital de deux cent quarante mille florins du Rhin, au Collège qui prit le nom de Collège anglo-bavarois. Au bout d'un certain temps, cette rente fut ramenée à douze mille florins. Elle fut payée plus ou moins régulièrement aussi longtemps que dura le Collège.

Dix ans plus tard, en 1636, Maximilien et sa seconde épouse Anne d'Autriche attribuèrent d'autres biens aux Jésuites.

Bien antérieurement, grâce aux généreux concours que j'ai mentionnés plus haut, les Pères avaient pu réaliser leur installation.

La chapelle fut consacrée le troisième jour des Rogations, c'est-à-dire le 3 mai, 1617. Une somme de

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXVII (1898), p. 7.

mille trois cent florins avait été consacrée à édifier le tabernacle pour le Saint-Sacrement et une niche qui était destinée à abriter la statue de la Sainte Vierge.

Cette même année 1617, le dernier paiement des dépenses engagées était réalisé.

Depuis plusieurs mois, le Noviciat fonctionnait. En août 1616, il s'y trouvait, au dire de Carleton, outre le Recteur, six Pères et une trentaine de Novices.

Son existence ne fut point longue. Pour une raison qui nous échappe, le Noviciat fut, au début de 1625, semble-t-il, transféré à Watten, en Flandre française, dans les bâtiments d'un ancien couvent de Chanoines réguliers désaffecté. Comme cette localité est située à quelques kilomètres de Saint-Omer, en direction de Graveline, il est possible que les Jésuites aient jugé utile de le rapprocher du Collège qu'ils possédaient dans la première de ces villes.

La maison de Liège fut réservée à l'enseignement de la philosophie et de la théologie. Comme je l'ai dit, après y avoir étudié la première de ces deux sciences, les jeunes Jésuites devaient, en principe, enseigner pendant quelques années, au Collège anglais de Saint-Omer. Ils revenaient ensuite à Liège, pour étudier la théologie et être ordonnés prêtres. Ils achevaient alors leur formation à Gand; puis certains d'entre eux entraient dans l'enseignement, tandis que la plupart étaient envoyés en mission en Angleterre.

Chaque année avait lieu, au Collège liégeois, la défense publique des thèses de philosophie et de théologie.

Théoriquement, l'enseignement qui se donnait dans cet établissement était réservé aux seuls Jésuites anglais. Bientôt, cependant, la renommée que s'attiraient leurs maîtres élargit considérablement les rangs des auditeurs. Leurs cours ayant lieu en latin,

la différence des langues maternelles des professeurs et des disciples ne mettait aucun obstacle entre eux. Il ne faut pas perdre de vue non plus que la connaissance du français devait être très répandue parmi les Pères qui venaient séjourner en notre ville.

L'Université de Louvain qui jouissait en fait du monopole de l'enseignement supérieur dans les Pays-Bas, s'émut de cette concurrence, et demanda au Prince-Évêque d'y mettre fin. Celui-ci aurait pu répondre que le Pays de Liège ne faisait pas partie des Pays-Bas. Il préféra soumettre l'affaire à son Conseil privé. C'est uniquement par l'avis de celui-ci que nous sommes informés de cet incident rapidement aplani.

Si, comme il le paraît bien, cette protestation, la seule dont j'aie trouvé trace, n'avait point eu de précédent, il faut avouer que l'Université aurait bien tardé à la formuler. Je note que c'est au début du règne de Georges-Louis de Berghes que se place l'action de l'Université. Peut-être l'occasion lui avait-elle paru favorable. Elle escomptait sans doute que le Prince qui venait de retirer aux Jésuites la direction de son Séminaire, irait plus loin dans cette voie.

Le Conseil estima que le Prince devait interdire aux Jésuites de recevoir dans leur classe de philosophie les jeunes gens qui n'y auraient pas été autorisés par le souverain, et que ceux qui auraient obtenu cette autorisation devaient se conformer aux règles que suivaient les élèves du Séminaire épiscopal (1).

(1) « L'avis très humble de votre conseil privé est qu'il plaise à Votre Altesse Sérénissime de défendre aux Pères Jésuites anglais de recevoir dans leurs classes aucuns philosophes sans sa permission et que ceux qui seront munis de cette permission auront à observer les mêmes règles de vie et se comporter comme il est prescrit dans votre Séminaire. » Le prince formula sa décision dans ces termes : « Les Pères Jésuites anglais se conformeront à l'apostille de mon Conseil privé » (30 septembre 1724) (Joseph DARIS, *Notices*

Le 30 septembre 1724, le Prince-Évêque sanctionna cette décision qui, au fond, ne l'engageait pas à grand chose. En effet, aucune limitation n'était apportée à son droit d'accorder l'autorisation prévue. Théoriquement l'Université de Louvain obtenait un semblant de satisfaction. Il paraît bien qu'elle s'en contenta.

Chaque année, le Conseil privé autorisait des jeunes Liégeois qui avaient terminé leurs humanités, à poursuivre leurs études chez les Jésuites anglais. Il est vraisemblable que cette permission n'était jamais, en principe, refusée.

Pendant un quart de siècle, les Jésuites anglais formèrent, en outre, le clergé du diocèse de Liège. Constatant que l'enseignement qui se donnait au Séminaire de sa ville épiscopale subissait l'influence janséniste, l'évêque Joseph-Clément de Bavière décida de nommer à sa présidence, dans la seconde quinzaine de février 1698, le Père Sabran (1). Après bien des péripéties, ce dernier et son confrère le Père Stephens furent chargés de l'enseignement de la théologie, et de 1700 à 1723, eux et leurs successeurs Parker, Turville et Gooden exercèrent cette charge. Georges-Louis de Berghes, monté sur le trône en 1723, mit fin à leur mission.

historiques sur les églises du diocèse de Liège, tome XIV, Liège, L. Demarteau, 1893, p. 133).

Le volume des protocoles du Conseil privé qui contenait ce texte a malheureusement été en partie démembré et brûlé. Le feuillet qui nous intéresse n'a pas été jusqu'ici retrouvé.

(1) Cette décision de l'Évêque donna lieu à un conflit suscité par les Jansénistes, qui dura plusieurs années. On en trouvera le détail dans J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVII^e siècle*, Liège, Demarteau, t. II, 1877, pp. 365-388 et 391.

L'affaire eut du retentissement. J'en trouve l'écho dans *Abrégé de l'histoire ecclésiastique*, tome XIII, Cologne, Aux dépens de la Compagnie, 1767, pp. 245-247. Cet ouvrage publié sous un faux nom de lieu et d'imprimeur, et d'inspiration janséniste, donne un récit tendancieux des faits. L'auteur s'appuie sur *Motifs de droit ou Défense du Séminaire de Liège contre l'entreprise et les libelles des Jésuites anglois de cette ville*, S. l. n. d. (Liège, 1699) (Voyez X. de THEUX, *Bibliographie liégeoise*, col. 389).

Le Collège jouissait d'une réputation d'ailleurs largement méritée. Les maîtres qui y enseignaient, ne limitaient pas leur champ d'études à la philosophie et à la théologie. Les mathématiques et les sciences naturelles de même que les langues anciennes y compris l'hébreu, trouvaient parmi eux des adeptes (1).

Leur renommée leur valut de recevoir, en 1654, la visite de leur futur souverain le Roi Charles II qui se rendait aux eaux de Spa, ainsi que celle des Commissaires des États Généraux.

Nous sommes assez bien renseignés au sujet du chiffre de la population du Collège anglais.

Carleton nous apprend qu'à la date du 2 août 1616, c'est-à-dire au début du collège, celui-ci comportait outre le Recteur, six Pères et trente Novices (2).

L'année suivante, il s'y trouvait quarante cinq personnes dont trente Novices. En 1625, la population se chiffrait par quarante quatre membres, y compris les Frères lais.

En 1660 le nombre des occupants, les Frères lais inclus, était de soixante quatre ; en 1700, de soixante six ; en 1725, de soixante-neuf. La capitation de 1740, la seule qui nous fournisse un renseignement de ce genre, signale soixante religieux et sept domestiques(3).

Enfin en 1769, nous trouvons soixante quatre personnes.

On peut donc dire que, annuellement, le nombre des occupants : Pères, théologiens, philosophes et Frères lais, oscillait entre soixante et septante.

(1) Sur ce sujet, voyez *Florus anglo-bavaricus*.

(2) *Opus citatum*, p. 8.

(3) Capitation de 1740, fol. 247, v. aux Archives de l'État, à Liège.

L'ACADÉMIE ANGLAISE

Le moment vint où le caractère de la maison liégeoise se modifia complètement.

Ce fut pour les occupants du Collège anglais, une triste journée que celle du 9 septembre 1773.

Le Père Recteur avait reçu, de la part de l'Évêque, l'ordre de n'autoriser aucune absence, ce jour là.

Vers huit heures du matin, le Baron van der Heyden à Blisia, Grand-Chancelier, et De Thier, Grand-Ecolâtre, accompagnés de C. Le Brun, Notaire apostolique, se présentèrent au Collège. La communauté ayant été rassemblée dans une salle, à l'exception de quatre malades alités, lecture fut donnée par le Notaire, de la bulle du Pape Clément XIV, en date du 16 août précédent, mettant fin à la Compagnie de Jésus, et une copie authentique de ce document fut délivrée aux auditeurs. Les deux dignitaires, en se faisant remettre la clef de la porte d'entrée du couvent, prirent possession du couvent lui même et de tous les biens appartenant à la communauté.

Ils apposèrent ensuite les scellés sur le local des archives, la bibliothèque, la sacristie ou trésorerie, et la place où se trouvaient des instruments scientifiques.

Défense fut ensuite faite aux religieux de célébrer la messe autrement qu'à huis clos, c'est-à-dire en dehors de la présence de personnes de l'extérieur, et de sortir du Collège dans un autre habit que l'habit ecclésiastique.

Chacun des membres de la communauté dut alors répondre aux cinq questions suivantes :

1) Tous les membres de la communauté sont-ils réunis ? Quels sont les absents ?

2) Quels sont vos nom, prénoms, âge et lieu de naissance ?

3) Depuis combien de temps avez-vous été admis et reçu dans la société ? Quels vœux avez-vous prononcés ? Dans quelle province ?

4) Combien de Collèges de votre province existe-t-il dans le diocèse de Liège ? Quels sont-ils ?

5) Avez-vous été reçu dans les ordres sacrés ? Dans lequel ou lesquels ?

Successivement comparurent le Père Recteur, les Pères et les Frères lais. Puis les quatre malades subirent l'interrogatoire.

Nous savons ainsi que les Pères se trouvaient au nombre de trente sept et que les Frères lais étaient dix.

Au point de vue des nationalités, les trente sept Pères se décomposaient en vingt deux Anglais, dix Américains, quatre Français et un Ecossais.

Des dix Frères lais, trois venaient des Flandres ; deux du pays de Liège ; deux d'Angleterre ; un de la principauté de Stavelot ; un d'Allemagne et un de France.

A ce moment, les revenus de la communauté comportaient la rente de dix mille florins du Rhin, équivalant à dix huit mille six cents florins brabant, gagée sur la principauté de Mindelheim, en Souabe, que payait l'Electeur de Bavière, et les revenus des vignes que possédait la Maison, à Rome, et qui s'élevaient habituellement à trois mille cinq cents florins. Le total se chiffrait donc à vingt deux mille cent florins brabant.

Ne possédant point de revenus dans la principauté, les ex-Jésuites anglais ne pouvaient espérer recevoir aucune pension de l'État liégeois.

En même temps que le Collège de Liège, disparaissaient naturellement tous les établissements que les Jésuites anglais avaient fondés dans les Pays-Bas,

et dont l'un présente à notre point de vue, un intérêt tout particulier.

Vers octobre 1593, les Pères anglais avaient ouvert le Collège de Saint-Omer, que j'ai mentionné, et où ils devaient accueillir leurs jeunes compatriotes catholiques.

Le bâtiment qu'ils firent construire après que le feu eût ravagé leur maison, constitue un remarquable spécimen d'architecture. Une bonne partie en a survécu heureusement à un nouvel incendie qui éclata en 1725, et nécessita la reconstruction partielle des locaux.

Cette maison d'éducation était fréquentée surtout par les fils de l'aristocratie et de riches familles d'Outre-Manche.

En 1762, un décret du Parlement interdit l'enseignement aux Jésuites. Accompagnés d'un bon nombre de leurs élèves, ceux-ci passèrent dans les Pays-Bas et, en août de cette même année 1762, se fixèrent à Bruges. Ils n'y demeurèrent guère qu'une dizaine d'années, puisque la bulle du Pape Clément XIV mettait fin à l'existence aussi bien du Collège de Bruges que de celui de Liège.

Il se passa alors un fait bien digne d'être noté. Le salut vint aux Jésuites du Prince-Évêque de Liège, le Comte François-Charles de Velbruck, ami des philosophes les plus ardents de leurs adversaires. C'est ce souverain, en lequel certains n'ont même pas craint de voir presque un athée, qui trouva le moyen de conserver dans la capitale, les Jésuites anglais. Leur ayant déjà témoigné son amitié, il leur en fournit une preuve éclatante. Il imagina, en effet, de créer une Académie anglaise où non seulement les jeunes gens de cette nation, mais aussi ceux d'autres contrées, pourraient poursuivre leurs humanités. Pour sauver les apparences, le Prince plaça à la tête du nouvel

établissement, le curé de la paroisse Saint-Georges, Gilles Légipont qui, en 1782, publia un traité de théologie morale, nomma comme président l'ancien Recteur du Noviciat, le Père John Howard, et chargea de l'enseignement les anciens Jésuites.

Le Prince attribua au nouvel établissement les locaux du Couvent liégeois. C'est dans ses murs que vinrent se réfugier les maîtres et leurs élèves qui avaient dû abandonner le Collège de Bruges.

Pour réaliser son dessein, Velbruck devait obtenir l'autorisation papale. Il attendit pour promulguer la création de l'Académie anglaise, que le Pape Pie VI eut succédé à Clément XIV. Le décret de fondation est daté du 5 juillet 1778. Le 15 septembre suivant, le Souverain Pontife, par son bref « *Catholici praesules* » lui accordait son approbation (1).

Revêtus d'un costume ecclésiastique, les Jésuites anglais continuèrent à dispenser l'enseignement à leurs élèves. Parmi ceux-ci se trouvaient non seulement des jeunes gens venus d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, mais aussi des Pays-Bas, de France et d'Allemagne, ainsi que d'Amérique. Bien des noms fameux figurent sur les listes des élèves.

En un temps où l'industrie n'avait point hérissé de cheminées et de fabriques la vallée mosane, les occupants du Collège voyaient se dérouler sous leurs yeux un ravissant panorama. On comprend qu'ils s'en soient souvenus. Dans leur mémoire, le souvenir de la maison liégeoise paraît avoir occupé une place de choix. Ceux qui avaient vécu à Bruges compareraient avec avantage le site où se trouvait campée la maison liégeoise, salubre et agréable, au pays plat et humide qui entourait leur précédente résidence.

(1) Les textes de ces documents sont donnés par J. DARIS, *Notices sur les églises du diocèse de Liège*, t. XII, pp. 176 et suivantes.

Dans une pièce en anglais, composée par le Père Thomas Barrow, et qui fut jouée au Collège en 1788, l'un des personnages qualifiait Liège de paradis terrestre.

Le *Plan des études*, publié sans date, chez la Veuve Dessain, et que X. de Theux place en 1776, constitue un document du plus haut intérêt, et serait d'un précieux secours pour celui qui voudrait écrire l'histoire de l'enseignement dans nos régions.

À côté du *Plan des études*, prend place un second document qui, sur certains points, le complète, tout en fournissant d'autres indications fort curieuses. Mais tandis que le *Plan* signalé par X. de Theux, se trouve aisément, puisque j'ai pu en repérer cinq exemplaires, de ce second texte : *Conditions pour la pension à l'Académie anglaise*, que X. de Theux n'a pas mentionné et qui paraît être demeuré inconnu à l'auteur du *Centenary Record*, un seul exemplaire, semble-t-il, aurait subsisté.

Il comporte un feuillet d'assez grand format, imprimé sur les deux faces, et sorti, en 1774, des presses de J.-J. Tutot, imprimeur de l'Académie.

C'était le prospectus que l'on remettait aux parents désireux de confier leur fils à l'Académie, et que, comme tous les prospectus, personne ne conservait.

Nous aidant à pénétrer dans les détails matériels de l'existence des Académiciens, il nous permet de mieux nous rendre compte des conditions dans lesquelles elle s'écoulait.

Contrairement à ce que l'on a tendance à croire, l'Académie ne comportait pas seulement les classes d'humanités. L'enfant y trouvait place dès sa sixième année, et y pouvait tout d'abord faire des études primaires.

Le programme complet de l'enseignement que dis-

pensait l'établissement est résumé dans la phrase suivante :

« On leur enseigne à lire, à écrire, et toutes les parties des belles lettres et de la philosophie ; les langues anglaise, française, allemande, latine, grecque et hébraïque ; l'histoire sainte et profane, la géographie, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, l'astronomie, la physique expérimentale et les mathématiques. »

Débordant vers le bas, dans les études primaires, ce programme encyclopédique englobait, en fait, une bonne partie de l'enseignement universitaire. Accueillant l'enfant, l'Académie entendait rendre à ses parents un jeune homme tout prêt à jouer son rôle dans l'existence.

Parfaitement instruit de ses devoirs religieux, il avait aussi appris à se bien comporter dans le monde. Au gré des parents, des maîtres de dessin et de musique lui avaient dispensé leur enseignement, tandis qu'é-cuyer et maître d'armes avaient parachevé son éducation mondaine.

Les leçons dont je viens d'énumérer la matière, étaient facultatives, mais, par contre, celles de danse qui se payaient aussi supplémentairement, rentraient dans les obligations du programme.

Je serais curieux de savoir s'il en allait ainsi dans les Collèges des Jésuites wallons. Il faut bien plutôt, me paraît-il, y voir une particularité de l'enseignement des Jésuites anglais, attachant à la culture physique une importance que ne leur concédaient pas leurs confrères du continent. C'est à quoi tendaient aussi les promenades qu'on faisait faire aux élèves, et divers exercices corporels, de même que leurs maîtres veillaient à leur propreté personnelle. Bref, d'où qu'ils vinssent, ils sortaient du Collège véritables « gentlemen ».

L'existence des collégiens ne devait d'ailleurs point manquer d'agrément. L'étude était entrecoupée de délassements. Les Jésuites et leurs élèves partageaient le goût de leurs compatriotes pour les jeux et les sports.

La cour de jeux portait le nom de : Line. On y pratiquait le sport qui, règlementé d'une façon plus stricte, est devenu le football, et nous est revenu d'Angleterre comme tel, il n'y a pas si longtemps. A la fin du siècle dernier, les internes du collège de la Compagnie le jouaient encore sous son ancienne forme de jeu de ballon. A l'Académie anglaise, le jeudi précédent le mardi gras, se disputait le « grand matches ». Les élèves se livraient à ce jeu quand, par une lettre communiquée au parloir, à l'un d'entre eux, d'origine française, parvint au Collège la nouvelle de l'exécution de Louis XVI.

De ce qui se passe à Stonyhurst, il est permis de conclure que le cricket ou criquet était aussi en honneur à Liège.

Aucun doute ne peut exister en ce qui concerne le jeu de paume, où la balle se lançait à la main, et qui a donné naissance au tennis. La quatrième terrasse des jardins lui était réservée. La tradition de ce divertissement s'est perpétuée dans les collèges des Jésuites où l'on emploie, à cet usage, une petite balle très dure, dont l'enveloppe est formée d'un morceau de peau cousue.

Certains jours, telles la fête de saint Thomas de Canterbury, patron du collège et celle de sainte Cécile, le 22 novembre, ramenaient des divertissements traditionnels.

Parmi eux, prenaient place les congés que l'on allait passer à la maison de campagne de La Heid du Loup, dont je parlerai plus loin.

Des débats et des représentations littéraires, soit en latin ou en langage vulgaire, entrecoupaient aussi

les études. Le public y était convié. Il put ainsi applaudir le *Malade imaginaire*, de Molière, une traduction de la *Mort de Jules César*, de Voltaire, une comédie anglaise : *The Sham Doctor*, des Pastorales, dont beaucoup étaient en latin ; d'autres étaient données en traduction, tel le *Cyrus de Rudus*, drame consacré au siège de Gibraltar, qui excitait l'enthousiasme patriotique des jeunes Anglais, et qui fournit aussi le sujet d'une pièce épique : *The Calpiade*.

Le prix de la pension ne laissait pas d'être élevé. Il en coûtait dix-huit guinées, ou leur équivalent en louis d'or, pour couvrir les frais de logement, nourriture, chauffage, éclairage, linge de table et de lit.

Tout le reste se payait en supplément. Un ingénieur forfait, à double échelon, mettait les parents à l'abri des surprises.

Quatre guinées en plus du prix de la pension, assurait le blanchissage du linge, les soins du perruquier, les leçons de danse, la fourniture des livres, du papier et des plumes.

Par un nouveau supplément de dix guinées, les parents se dispensaient d'avoir à supporter les frais de l'habillement et, éventuellement, les honoraires des médecins et des chirurgiens.

On atteignait, ainsi, à trente-deux guinées, à quoi devait sans doute encore s'ajouter quelque argent de poche, sans oublier ce que coûtait le trousseau. Celui-ci consistait en un uniforme comportant deux vestes, deux culottes et surtout, une douzaine de chemises, une douzaine aussi de mouchoirs de poche, trois paires de bas et deux paires de souliers.

Notre texte détermine d'une façon précise la matière, la couleur et implicitement la coupe de l'uniforme. Ses données viennent contredire l'idée que Stonyhurst se fait de ce vêtement et à l'appui de quoi il présente un argument matériel : le costume des Académiciens

conservé dans les vitrines de son musée. Il comporte une veste bleue, un gilet cramoisi, et une culotte d'un blanc légèrement grisâtre, ainsi que des bas blancs.

D'autre part, le texte des *Conditions* stipule que l'uniforme des Académiciens est celui que portent, à la campagne, le Prince-Evêque et les Seigneurs de sa Cour : l'habit de drap marron, agrémenté de boutons d'acier.

La Direction de l'établissement se chargeait de le fournir.

Nous voici donc en présence d'un costume dont l'authenticité, attestée par la tradition, ne pourrait être mise en doute, et, en opposition, d'un texte dont la valeur est tout aussi grande, puisqu'il constitue une règle officielle.

La contradiction n'est, me semble-t-il, qu'apparente.

La couleur vive de la culotte, conservée à Stonyhurst, rappelle une époque plus ancienne. Au temps de Velbruck, où la mode tendait vers des coloris moins éclatants, ces teintes ne se seraient plus trouvées au goût du temps. Il serait aisé d'objecter que le port de ce costume devait se lier aux origines mêmes de Saint-Omer. Et c'est bien là, à mon sens, que se trouve la solution de ce petit problème vestimentaire : le costume que garde le musée de Stonyhurst est semblable à celui que portaient les élèves lorsqu'ils parvinrent en notre ville.

En fondant l'Académie anglaise, Velbruck avait d'excellentes raisons pour le modifier. L'ancien uniforme, outre qu'il détonait quelque peu, aurait trop rappelé les accointances du nouvel établissement avec un Collège de la Compagnie supprimée.

D'un autre côté, en assignant aux Académiciens un uniforme que lui-même et ses Seigneurs endossaient lorsqu'ils se trouvaient aux champs, Velbruck imprimait, en quelque manière, à la fondation nouvelle,

un cachet personnel et, par là même, lui conférait une marque particulière de sa bienveillance.

D'autre part, le prospectus du Collège de Stonyhurst, en 1797, prévoyait le port d'un uniforme dont la description s'accorde avec celle du costume qui nous est conservé. A mon sens, en 1797, et peut-être même déjà à Liège après le décès de Velbruck, les Jésuites auront repris pour leurs élèves l'uniforme que leurs aînés avaient porté avant leur arrivée en notre cité.

De la bienveillance de Velbruck envers l'Académie anglaise, une lettre du Prince nous livre une manifestation caractéristique : le 8 juillet 1774, Velbruck manda à Jean-Nicolas de Chestret, secrétaire de son Conseil privé, de faire venir J.-J. Tutot et de lui signifier que le prince lui retirait la patente d'imprimeur de l'Académie anglaise : Tutot s'était permis de dire des « sottises » au Régent de cet établissement. « S'il avait à se plaindre, il n'avait qu'à venir me trouver », ajoute le Prince ; et il conclut, sans aménité, en commettant une de ces fautes d'orthographe dont il n'était point ménager : « C'est un fous ».

Voyons quel était le chiffre des maîtres et des élèves qui peuplaient les bâtiments de l'Académie anglaise.

Du Corps professoral, nous possédons un relevé officiel en date du 8 mars 1776 : il comprenait huit Pères ayant prononcé leurs quatre vœux solennels : Jean Howard, Jean Price, Antoine Bruning, Jacques Stuart, Renier Booth, Guillaume Mercier, Thomas Ellerker et Ignace Blyde qualifié de Coadjuteur spirituel, ainsi que cinq prêtres liés par les trois vœux simples : Thomas Barrow, Joseph Semmes, François Clifton, Abraham Kingdom et Marmaduke Stone.

Trois Profès laïcs leur étaient adjoints : Guillaume Tickle, François Hausolier et François Cadron. A ceux-ci, étaient confiées les besognes matérielles

pour l'exécution desquelles ils disposaient d'un personnel domestique recruté sur place.

La capitation de 1791 nous procure d'autres données sur le personnel de l'Académie. Elle recense, sous la direction du Père Tomson, Président, dix-huit Prélats et Régents, ainsi que vingt trois domestiques et employés, domiciliés dans l'établissement.

Dans son si précieux *Mémoire statistique sur le département de l'Ourthe*, Louis-François Thomassin nous livre des précisions sur le personnel enseignant occupé à l'Académie. Il mentionne vingt-deux professeurs pour les matières obligatoires, auxquels s'ajoutaient un professeur d'allemand, un d'italien, un de dessin, trois de violon, un de flûte, un de basse, deux de chant, un de danse et un d'escrime.

Sur la population estudiantine, nous possédons les indications contenues dans le recensement de 1791. Il signale quarante trois étudiants au dessus de quinze ans, les seuls qui comptaient au regard du fisc. Ajoutons-en une soixantaine qui n'atteignaient pas cet âge, et tenons compte de ce qu'en raison des circonstances, des parents avaient dû rappeler leurs enfants. Le total ne dépassera guère cent vingt cinq à cent cinquante. Le chiffre concorde avec celui qu'a noté Thomassin qui fixe la population habituelle de l'Académie aux environs de cent cinquante à cent soixante élèves.

Nous sommes loin des plus de quatre cents jeunes gens que, dans son enthousiasme rétrospectif, le Vicomte Walsh, écrivant quelques dizaines d'années plus tard, revoyait, en 1793, se presser autour du Prince-Évêque François-Antoine de Méan (1).

Celui qui a parcouru les locaux de l'ancien collège,

(1) *Souvenirs de cinquante ans*, t. I, p. 25.

se demandera comment une telle population y aurait pu trouver place.

Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue que le coût élevé de la pension ne le rendait accessible qu'à un nombre restreint d'élèves. Les habitants de la principauté n'y auraient d'ailleurs point été admis. C'est au Collège des Jésuites wallons qu'ils devaient se rendre.

L'établissement tirait ses revenus des redevances payées par les élèves et des rentes qu'il avait héritées du Collège.

Sur la valeur de l'enseignement que dispensait l'Académie, un témoignage, dont on ne suspectera pas les auteurs de partialité en faveur de ses dirigeants, nous est parvenu. Il figure dans le rapport que, le 17 mars 1795, alors que bouillonnaient les passions, la Municipalité de Liège adressait à l'Administration centrale supérieure de la Belgique.

Le rapport mentionnait les matières enseignées et énumérait les maîtres qui « étaient à la disposition d'une jeunesse nombreuse, parmi laquelle régnaient la discipline et l'ordre », puis continuait en signalant « un vaste édifice, un bel emplacement, un air salubre » et ajoutait : « Tout facilitait les exercices de la gymnastique ». Vient alors la conclusion : « Il ne manquait à ce collège que des professeurs qui ne fussent point jésuites ». Sous l'ingénue impertinence de la forme, s'exprime le plus bel éloge qu'auraient pu souhaiter obtenir les dirigeants de l'Académie anglaise.

L'établissement ne devait guère durer qu'une vingtaine d'années. Déjà, en 1792, au moment de l'approche des armées révolutionnaires, les Pères avaient pris soin de confier à des amis liégeois leurs objets les plus précieux.

L'année suivante, les élèves pouvaient saluer de leurs acclamations le retour du Prince-Évêque François-Antoine de Méan. Leur joie fut de courte durée.

Le 14 juillet 1794, fuyant les hordes révolutionnaires, prêtres et élèves quittaient pour jamais la maison de Liège, ayant à leur tête le Père Stone, Directeur de l'Académie. Après un voyage mouvementé, les Pères et ceux de leurs élèves qui n'avaient pas regagné leur famille, abordaient en Angleterre, et, le 29 août, s'installaient dans le vaste château de Stonyhurst, dans le Lancashire, qu'un de leurs anciens élèves, Thomas Weld of Lulworth, mettait à leur disposition.

L'établissement a grandement prospéré, et le Stonyhurst College, héritier et continuateur du Collège liégeois, est aujourd'hui, une maison d'éducation de premier ordre.

Ceux qui avaient fréquenté l'Académie anglaise n'en perdirent point le souvenir et le transmirent même à leurs descendants.

Le Révérend Père ô Kelly a bien voulu m'apprendre qu'il avait connu le juge James ô Kelly de Lisdalon, qui mourut nonagénaire au début de ce siècle. Celui-ci aimait à parler de Liège et de l'Académie anglaise où son père avait fait son éducation. Ce dernier louait l'esprit d'ordre, la force des études, la vie religieuse intense qui régnaient dans ce milieu. Il avait conservé une profonde reconnaissance aux dignes maîtres qui l'avaient préparé pour l'existence.

Il n'est pas étonnant que quand le Collège Saint-Servais ouvrit ses portes, de nombreux Anglais soient venus s'y faire inscrire. Ce trait seul en dit assez (1).

LES BATIMENTS DU COLLÈGE ANGLAIS

Pour nous renseigner sur la disposition intérieure des bâtiments du collège et la destination de leurs

(1) Cette fréquentation du Collège Saint-Servais par des élèves anglais dura, au dire du Père ô Kelly, qui en a dressé la liste, jusqu'en 1873.

diverses parties, nous ne pouvons guère recourir qu'à la description de deux auteurs qui les décrivent avant la suppression de l'établissement. Encore ces descriptions se révèlent-elles fort incomplètes.

La plus ancienne est due à un Pasteur protestant anglais, Théophile Dorrington, qui visita le collège en 1698 (1). L'autre nous est fournie par Pierre-Lambert de Saumery, en 1738 (2).

On peut aussi consulter avec intérêt l'article que A. Dejardin a consacré, en 1863, au collège. Capitaine du génie, Dejardin avait aisément l'occasion de pénétrer dans les locaux alors affectés aux services militaires. Il les décrit en prenant comme base le texte de Saumery, et en notant les modifications qu'ils avaient subies depuis son époque (3). Il faut y ajouter le plan annexé au cahier des charges de la vente des propriétés des Jésuites anglais effectuée en 1826 (4).

Les bâtiments aménagés aux débuts du couvent liégeois durent par la suite être modifiés et agrandis. Il n'existe aucune vue nous les montrant dans leur état primitif. La seule représentation qui nous ait été conservée de l'immeuble au XVIII^e siècle, est la gravure de Remacle Leloup que Saumery a jointe à sa description en 1738. A cette date, les bâtiments avaient été agrandis.

A la construction primitive en équerre dont la branche montante renfermait l'église, était venue s'ajouter en pendant à celle-ci, une aile comportant,

(1) On en trouvera la traduction dans J. BRASSINNE, *Le Collège des Jésuites anglais de Liège en 1698* (*Leodium*, t. XXXIII, (1940-46), pp. 31-37) et *Analectes mosans*, Liège, G. Michiels, 1947, pp. 159-166.

(2) *Les Délices du pays de Liège*, t. I, pp. 219-221.

(3) *Notice sur le collège des Jésuites anglais à Liège* (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. VI (1863), pp. 481-495).

(4) Protocole du notaire Libert Boulanger, 1846, numéro 213, aux Archives de l'État à Liège.

comme les autres parties, un rez-de-chaussée et deux étages surmontés d'un comble.

Les archives du Collège de Stonyhurst nous font connaître la date de l'érection de cette nouvelle construction, en même temps que sa raison d'être.

Après avoir accompli deux ans de noviciat, le jeune Jésuite poursuit, pendant deux années, ses études d'humanité, avant d'entamer celles de philosophie.

Durant ces deux années de stage, ces Juniors — tel est leur titre — doivent vivre à l'écart dans un bâtiment séparé ou tout au moins dans une partie d'un bâtiment de la Compagnie.

Le juniorat de Liège avait tout d'abord été établi dans une vieille construction annexée au collège. Sans doute ne répondait-elle plus à sa destination, car elle fut démolie en juillet 1729, et remplacée par un bâtiment voûté ou s'allièrent la pierre de Namur, c'est-à-dire le calcaire de la Meuse, et la brique. Les travaux se poursuivirent jusqu'à la fin de 1731. On pourrait supposer que ce serait à cette occasion que les meneaux des fenêtres des constructions de 1614 furent supprimés de manière à accommoder les anciennes baies à celles du nouveau bâtiment.

Je dois toutefois noter que la gravure exécutée par Remacle Leloup pour les *Délices du Pays de Liège* montre encore les fenêtres primitives. Il est vraisemblable que la transformation fut opérée peu de temps après. L'aspect du bâtiment rappelle singulièrement celui qui abritait le Collège des Jésuites wallons tel que nous le connaissons (1).

(1) Il ne serait pas impossible que le second étage au dessus de la bibliothèque aurait été construit au XVIII^e siècle. Il est intéressant de noter les remarques qu'a formulées Dejardin (*Op. cit.*, pp. 482-483). « Il n'y a que la façade qui fait face au rempart et à la route de Tongres (rue Montagne-Sainte-Walburge), qui soit belle et régulière. Les trois façades intérieures le sont moins et celle de la partie centrale du côté de la ville est tout à fait irrégulière... Dans l'aile gauche, toutes les pièces sont voûtées, chose qui n'a pas lieu dans l'aile

Pour parvenir au couvent en venant de la ville, on devait s'engager dans la voie qui était dénommée rue des Jésuites anglais, et qui porte aujourd'hui le nom de rue des Anglais. Elle affectait la disposition d'un escalier dont les marches, au dire de Dorrington, mesuraient deux ou trois pieds de largeur et dont la hauteur était de trois à quatre pouces. Ces marches conduisaient à un portail monumental donnant accès à un second escalier permettant aux fidèles d'atteindre directement l'église. Dorrington évalue à une soixantaine le nombre de ces marches en pierre hautes d'environ un pied. Dejardin précise qu'elles étaient au nombre de septante, séparées, en dizaines, par un palier. Au XIX^e siècle, cet escalier fut modifié, et les paliers étant supprimés, le nombre des marches porté à quatre-vingt-quatre (1).

Deux portes très simples s'ouvraient dans le mur longeant les remparts sur la route de Tongres devenue la rue Montagne Sainte-Walburge. Celle-ci se trouvant à un niveau plus élevé que la propriété, on devait, en y pénétrant de ce côté, descendre quelques marches pour accéder au rez-de-chaussée.

Entre le corps principal des bâtiments et la rue des Anglais, se trouvaient diverses constructions aujourd'hui démolies. A en juger d'après la gravure de Leloup, elles étaient de hauteur et de formes très diverses, et se seraient étendues sur presque toute la longueur du bâtiment principal dont elles paraissent nettement distinctes.

droite ni au centre, ce qui, joint à ce que nous avons dit de la façade, ferait supposer que cette partie a été bâtie dans un autre temps, soit avant, soit après, mais dans un temps néanmoins où les finances étaient plus prospères ».

(1) En 1856, un mur de soutènement fut construit au flanc de la colline, et la rue des Anglais, qui se terminait en cul de sac, élargie, trouva accès dans la rue Hocheporte. Une pente douce remplaça l'ancien escalier. Sur ces transformations, voyez GOBERT, *Op. cit.*, pp. 57-58.

Le plan de 1826 nous les montre constituant un équerre dont la branche horizontale est parallèle à la construction primitive dont elle égale, en longueur à peu près la moitié, et dont la branche perpendiculaire à la première vient, en longeant l'escalier qui donnait accès à l'entrée du couvent, se souder à angle droit, à l'extrémité du corps de logis.

Les fenêtres à meneaux de ce bâtiment annexe témoignent qu'il remontait au XVII^e siècle.

Il abritait, au dire de Dejardin, la brasserie et sans doute aussi diverses autres utilités telles que la boulangerie et la buanderie.

Le couvent proprement dit comportait, ainsi que je l'ai noté, une partie centrale flanquée de deux ailes.

Dans celle de droite pour le spectateur, c'est-à-dire dans celle qui était dirigée vers la cité, se trouvait l'église et, à l'angle des deux corps de logis, une vaste place, le parloir.

L'église, occupant le rez-de-chaussée de cette aile, et accessible aux passants, était assez basse de plafond et richement décorée. Une galerie supportée par quatre colonnes de marbre d'environ dix pouces de diamètre, occupait à une certaine hauteur, trois de ses côtés. L'autel était décoré d'un tableau où figuraient saint Louis de Gonzague et saint Stanislas.

Les étages étaient desservis par deux escaliers monumentaux dont un est orné par une magnifique rampe en fer forgé.

Au dessus de la chapelle, s'étendait la bibliothèque. Dorrington et Saumery nous la montrent comme une galerie longue et étroite, éclairée par de nombreuses fenêtres. Face à celles-ci et sans doute aussi entre elles, s'élevaient les travées de rayons portant chacune à la partie supérieure, une inscription indiquant la nature des livres, classés par matière, qui y

étaient déposés. Deux travées munies de portes grillagées abritaient les ouvrages mis à l'index. Parmi ceux-ci, Dorrington reconnut *l'Augustinus* de Cornelius Jansenius, des œuvres de réformateurs allemands et un *Novum Testamentum gallicum* qu'il supposa être le *Mons Testament*. Ses regards cherchaient des ouvrages de protestants anglais, mais n'en découvrirent point. Un mince in folio qui portait au dos le titre : *Sermons*, attira son attention. Il pensait que ce pouvait être un recueil de prêches de l'un de ses coreligionnaires. Il aurait dû se dire que ce mot : sermons pouvait tout aussi bien s'appliquer à des œuvres en français qu'en anglais.

Notre visiteur remarque que la bibliothèque est constituée avant tout, en vue de l'étude, et que les ouvrages qu'elle contient paraissent avoir été fort utilisés. Ce n'est donc point une réunion d'ouvrages de luxe. La différence que présentait cette bibliothèque avec celles de nombreuses congrégations religieuses établies dans le Pays de Liège, riches en manuscrits et en livres anciens, avait frappé Saumery. Il en indique la cause en faisant remarquer qu'obligés de fuir leur patrie, les Jésuites anglais n'avaient pu en emporter les ouvrages qu'ils possédaient, et selon sa forte expression, les premiers d'entre eux qui étaient venus s'installer à Liège, n'y avaient « apporté que leurs corps ».

C'est très vraisemblablement à tort que Dorrington suppose que « les meilleurs livres se trouvaient dans les chambres de ces Pères ». Ceux-ci ne devaient détenir que des livres d'étude comme ceux que contenait la bibliothèque.

Se rapportant aux inscriptions qui figuraient au haut des travées, Dorrington mentionne des ouvrages de théologie, de droit, de médecine et de mathématiques dont il fait suivre l'énumération d'un prudent : « etc. »

Saumery, lui, signale particulièrement des livres relatifs à l'écriture sainte, l'histoire de la Grande-Bretagne, la physique et les mathématiques.

Tous deux sont d'accord pour voir dans leur réunion une bibliothèque pratique, et c'est ce que confirme l'examen de ses épaves qu'a recueillies la Bibliothèque de l'Université de Liège. Il n'empêche qu'on leur eut adjoint quelques ouvrages rares ou curieux, fruits de donations, tel un précieux manuscrit sur vélin contenant de fort jolies miniatures, et relié en velours. Il était accompagné d'un dizain en améthyste, avec une croix. C'étaient deux souvenirs de la piété de Marie Stuart, reine d'Écosse.

Un ouvrage chinois retint particulièrement l'attention de Dorrington, qui le décrit soigneusement, et constate que, malheureusement, pas plus que lui, aucun des occupants du collège ne se trouve en état d'en déchiffrer les caractères.

Conformément à l'habitude du temps, la bibliothèque qu'il visitait, servait d'abri à toutes sortes de curiosités qui se placent aujourd'hui dans des musées spéciaux.

Il y signale une pierre d'aimant que Saumery considère comme une pièce fort rare, un miroir construit de telle manière que d'un ensemble de lignes informes il tirait des représentations bien composées, et encore une sorte de grue, réplique de la fameuse machine avec laquelle Archimède assurait être à même de déplacer notre globe. C'étaient certainement là deux réalisations du père François Line, Linus ou Hall, mathématicien et physicien renommé, auquel l'hébreu était aussi familier (1).

(1) Sur ce personnage né en 1595 et décédé le 25 novembre 1675, voyez C. Le PAIGE, *Notes pour servir à l'histoire des mathématiques dans l'ancien Pays de Liège* (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXI (1888), pp. 525-529). Le Père Line fut, durant de longues années, chargé d'enseigner au collège de Liège les mathématiques et l'hébreu. Il y demeura jusqu'en 1656. Envoyé en mission en Angleterre, il y mourut en 1675.

Les autres parties de l'établissement subirent vraisemblablement des modifications lorsque l'Académie anglaise y fut installée. Le nombre des occupants était alors doublé. Je conjecture que les classes devaient occuper le rez-de-chaussée de l'aile droite, tandis que celui de la partie centrale était vraisemblablement occupé par le réfectoire et les cuisines. Au premier étage de cette aile droite, se trouvait, au dire de Dorrington, la salle académique, joignant la chapelle. Le premier et le second étage de l'aile gauche que de longs couloirs partageaient en deux, étaient occupés probablement par des dortoirs, et l'infirmerie était située, semble-t-il, au second étage du bâtiment central face à la ville. J'ignore la destination du second étage de l'aile droite. Peut-être servait-il de débarras.

Ce fut, semble-t-il, au temps de l'Académie anglaise que l'on accola à la façade vers la rue des Anglais, un petit bâtiment rectangulaire qui servit probablement de porche d'entrée, et à l'étage duquel fut aménagé une sorte de bureau qui a conservé son ornementation en style Louis XVI. Son plafond, sa cheminée et sa porte constituent un ensemble charmant qui mérite d'être soigneusement respecté.

Derrière le couvent, sur le flanc de la colline, se développaient les jardins répartis en quatre terrasses s'étageant sur le versant de la colline.

Il est malaisé de se rendre un compte exact des détails de leur disposition. Le texte de Saumery qui devrait nous y aider, est confus et ne s'accorde guère, on le verra plus loin, avec les données de la vue dessinée par Remacle Leloup. Celui-ci a d'ailleurs pris avec la réalité d'étranges libertés. A l'en croire, le jardin aurait affecté à peu près la forme d'un parallélogramme à peine légèrement brisé, à l'est, par deux ressauts de la muraille.

En tenant compte de la déformation amenée par la perspective, la largeur du terrain, à sa partie supérieure, aurait été égale à celle qu'avait la première terrasse. Le plan de 1826 s'inscrit en faux contre ces indications.

Le mur de clôture, le long des remparts, était à peu de chose près rectiligne. Du côté opposé, après avoir, aux deux tiers de la première terrasse, dessiné un ressaut en oblique vers l'extérieur, il s'infléchissait, en sens inverse, à angle droit, un peu au delà du début de la troisième terrasse ; puis, après avoir presque immédiatement dessiné un bref ressaut vers l'est, il recommençait à filer de nouveau en oblique dans la direction des remparts. Il en résultait que à l'entrée de la première terrasse, le jardin atteignait environ cent vingt cinq mètres de large, tandis que, dans le fond, il ne présentait plus guère qu'une largeur d'une quarantaine de mètres.

A hauteur des bâtiments, se détachait du bloc de la propriété, en direction du sud-est, une parcelle pentagonale qui n'y était attenante que par une construction quadrangulaire. Je suppose que c'était le bâtiment à un étage que Dejardin dit avoir été utilisé comme infirmerie après 1796, et auquel servait de jardin la parcelle contiguë. Celui-ci renfermait encore une seconde construction, beaucoup moins importante, dont j'ignore la destination.

C'est ce terrain annexe que Leloup, par amour de la symétrie, transforme en un jardin parfaitement rectangulaire. Je cherche vainement sur sa représentation, le long bâtiment étroit que le plan nous fait voir occupant, vers l'est, près de la moitié de l'espace en contrebas de la première terrasse. Peut-être avait-il été établi après 1794.

On accédait à la première terrasse par un escalier à double évolution situé en face du centre du bâtiment,

ainsi que par deux ponts partant du premier étage des deux ailes latérales. C'est ainsi qu'en venant du jardin, Dorrington pénétra directement au premier étage de l'immeuble (1).

L'entrée de l'escalier conduisant aux jardins était marquée par un portique monumental où figuraient les armoiries de l'électeur Maximilien de Bavière, le grand bienfaiteur du collège, accompagnées de cette dédicace : « Maximiliano Electori fundatum » (2). Lorsque, comme on le verra plus loin, l'administration des domaines fit remise de la propriété au département de la guerre, elle se réserva ce portail et vraisemblablement le fit démolir. On ignore quel fut son sort.

La première terrasse était divisée en dix-huit

(1) J'ai signalé plus haut le désaccord qui se marque entre la description de Saumery et la vue de R. Le Loup. Le premier ne comptant que trois jardins, exclut de sa description la quatrième terrasse sans doute parce que servant de plaine de jeu, elle se différencie des jardins proprement dits « très soigneusement cultivés et entretenus ». D'autre part, il nous dit que « tous les étages de la place, à commencer par celui du rez de chaussée, sont en terrasse », ce qui n'est pas déjà très clair, car par l'étage du rez de chaussée, il faut, en réalité entendre le terre-plein qui servait d'assise au bâtiment. Mais où notre auteur commet un véritable abus de mot, c'est quand il transforme une « terrasse » en escalier, dans la phrase suivante : « La première (terrasse) qui conduit à cet étage est composée d'environ cent marches, de la hauteur de huit pouces chacune ».

Sans doute veut-il ici mentionner l'escalier qui conduisait de la rue à l'entrée de l'église, mais alors il se pose en contradiction avec Dorrington, d'habitude précis, qui ne lui attribue qu'une soixantaine de marches. Bien que ce dernier donne à la vue, aux marches, une hauteur d'un pied, soit une trentaine de centimètres, et que Saumery nous les dise mesurant huit pouces, c'est-à-dire à peu près vingt quatre centimètres, on peut constater que tous deux se trouvent d'accord sur les dimensions exceptionnelles de ces degrés.

De l'examen auquel je viens de procéder, il résulte qu'il ne faut accepter qu'avec une extrême prudence les données fournies par le texte et par l'illustration des *Délices*.

(2) Dorrington place ce portail à l'entrée de la seconde terrasse, tandis que la gravure des *Délices* nous en laisse apercevoir le couronnement immédiatement derrière le bâtiment. C'est également là que se situe Dejardin. A l'entrée de la seconde terrasse, celui-ci, d'accord avec R. Leloup, place une niche contenant une statue de l'Ange gardien.

parterres verdoyants. Au milieu, un petit édicule, bien visible sur la gravure de Leloup, abritait deux très ingénieuses horloges solaires. Elles étaient dues au père François Line. L'un de ces instruments, construit dès 1635, portait le nom de cadran solaire de l'aveugle. Les chiffres indiquant les heures étaient fixés sur de petits barreaux de fer. Un globe en verre rempli d'eau s'interposait entre eux et le soleil de manière à en concentrer les rayons successivement sur chacun des barreaux et à les rendre brûlants. Quand un aveugle avait appris à distinguer par le toucher les chiffres des heures, il pouvait aisément reconnaître au doigt le moment de la journée.

L'autre horloge comportait un bassin de verre rempli d'un liquide composé par Line, dans lequel était suspendue une sphère de laiton sur laquelle étaient gravées douze figures indiquant les heures. Ce globe tournait d'un mouvement parfaitement uniforme ; un petit poisson qui s'avancait de la paroi du vase marquait exactement l'heure (1).

En examinant la vue de Leloup, on remarque que cette première terrasse était en outre ornée de six statues et de deux édicules peu reconnaissables. On peut

(1) Dorrington décrivant le cadran solaire de l'aveugle, ne mentionne pas la seconde horloge dont la description nous est fournie par *Florus anglo-bavaricus*, mais, par contre il signale un cadran concave sur lequel des fils métalliques étaient disposés de manière à y projeter leur ombre. Ils convergeaient tous vers le centre où se trouvait une représentation peinte du Sauveur dont un doigt était dirigé vers le point de rencontre des fils. On y lisait ces mots : *Haec est hora tua*.

D'autre part, Saumery (*Les Délices du Pays de Liège*, t. I, p. 220) signale « un cadran sur lequel les heures sont marquées par l'eau claire d'une agréable fontaine » qui est peut être l'horloge décrite par *Florus anglo-bavaricus*, ainsi que « deux cadrans solaires d'une structure singulière ». Ce sont évidemment le cadran solaire de l'aveugle et celui que décrit Dorrington. En résumé, ces appareils ingénieux étaient donc au nombre de trois. Le Père Line avait réuni les diverses formes qu'il avait données aux horloges solaires dans celle qu'il avait placée dans le jardin royal à Londres (C. LE PAIGE, *Op. cit.* p. 527).

se demander si c'est parmi ces statues que se trouvait l'effigie du roi Jacques II d'Angleterre que signale le Père Charles Plowden. La base portait cette inscription : « Jacobus II Magnae Britanniae rex... fidei defensor et victima » (1). Vers l'ouest, se trouvait un de ces cabinets que signale Saumery comme contribuant à l'ornementation des jardins.

Je note aussi l'existence, contre le mur d'enceinte, du côté de la propriété des Capucins, d'un autre édicule, tripartie, et, plus haut, accolé également à la muraille, se trouvait un bâtiment sans étage, présentant au pignon méridional, une porte, et dont la façade occidentale était percée de trois fenêtres.

Il semble bien que ce fut la construction de ce bâtiment qui suscita, en 1634, un conflit entre les Jésuites et les Capucins. Ceux-ci avaient eu d'autres démêlés encore avec leurs voisins pour des questions de mitoyenneté. A leur demande, l'administration communale fit suspendre les travaux jusqu'à ce que la justice en eût décidé. Sans doute se prononça-t-elle en faveur des Jésuites puisque la construction fut poursuivie (2).

(1) Comme Dorrington ne mentionne pas cette statue dont la présence aurait dû le frapper, on peut conclure qu'elle avait été élevée après la mort de ce souverain, survenue le 16 septembre 1701.

(2) Les querelles de voisinage paraissent avoir été fréquentes en ce temps. La construction du couvent des Jésuites achevée, Jean Gerschoven avait repris possession de la propriété qu'il avait louée aux Pères Jésuites pour la durée des travaux. Pour y accéder, il utilisait la voie dite des Capucins clôturée par une porte dont il possédait une clef. Prétendant qu'en aliénant la partie de son bien qu'il avait vendue aux Jésuites, il s'était aussi dessaisi de son droit de passage, les Capucins voulurent lui enlever cette clef. Le procès qui s'ensuivit ne fut terminé qu'après la mort de Jean Gerschoven. La transaction qui fut réalisée par son fils Guillaume, date du 28 janvier 1622. Huit ans plus tard, Guillaume, qui ne connaissait sans doute pas la rancune, fit le 5 mars 1630, donation de sa propriété aux Capucins.

Ceux-ci avaient eu des démêlés encore avec deux autres de leurs voisins : en 1618, avec le baron de Heers, et en 1622, avec un d'Oeteren, au sujet d'un mur mitoyen.

Des escaliers monumentaux s'élevaient au centre des murs de soutènement de la deuxième et de la troisième terrasse. Chacun d'eux était sommé d'une construction d'agrément qui devait singulièrement contribuer à l'embellissement de l'ensemble. C'est ainsi que de la première terrasse, partait un escalier à double volée conduisant à une petite plateforme. Une volée de marches y prenant naissance donnait accès à un portique accosté de murailles de faible élévation, de chaque côté desquelles s'allongeait une rangée de hêtres. Le portique servait de cadre à une statue de l'Ange gardien qui donnait à cette terrasse son appellation.

Dejardin y signale la présence d'un grand nombre d'allées et de bosquets, ainsi que d'un bassin en marbre blanc orné des figures de la Sainte Vierge et de saint Joseph. Ce bassin devait servir de passage aux eaux qui descendaient du plateau de Sainte-Walburge, et qu'amenait un aqueduc visible au centre de la quatrième terrasse, sur la gravure de Leloup (1).

Au milieu de cette terrasse, Leloup nous montre une allée d'arbres, sans doute aussi des hêtres, conduisant à l'accès de la troisième terrasse.

Au centre du mur de soutènement, s'élevait un bâtiment rectangulaire assez étendu présentant, au rez-de-chaussée, une porte surmontée d'un fronton, et à l'étage trois fenêtres séparées par deux pilastres. Il servait, nous dit Dejardin, aux récréations, les jours de congé. De chaque côté de la porte, montait un escalier latéral comportant vingt marches, aboutissant à la troisième terrasse où Leloup plante plusieurs rangées d'arbres.

(1) Le collège était abondamment pourvu d'eau potable par les soins de la Société Roland qui, dès 1683, le comptait parmi ses « xhancionnaires » (GOBERT, *Eaux*, p. 286). Vers 1880, on a mis au jour dans les jardins, des conduits en plomb (IDEM, *Liège*, t. II, p. 57).

Au centre du mur de soutènement de la quatrième terrasse, se dressait une construction rectangulaire, la plus élevée de celles que contenaient les jardins. On y pénétrait par trois portes d'égale dimension, à moins qu'il n'y faille voir une galerie à triple arcature. Les murs étaient percés de trois groupes de fenêtres tripartites, et sommés d'une galerie circonscrivant une coupole hémisphérique d'où partait une tourelle ajourée couverte d'un dôme assez élevé. Le bâtiment, placé sous le patronage de saint Joseph, aurait, assure Dejardin, recueilli les pestiférés. Sans doute faut-il entendre qu'on y isolait les malades atteints d'affections contagieuses. Le dôme servait d'observatoire. Tout comme Dorrington, Saumery loue la situation qui n'était, assurent-ils, dominée par aucune hauteur, et convenait parfaitement pour l'observation du ciel.

La quatrième terrasse portait le nom de terrasse du jeu de paume. Elle aussi, était bien arborée. Dorrington estime que si l'espace réservé aux joueurs était trop restreint pour qu'ils pussent convenablement s'y exercer, cet inconvénient se trouvait compensé par l'effort physique qu'il fallait déployer pour atteindre cette altitude (1).

A chacun des angles supérieurs de cette quatrième terrasse, se remarquait un petit pavillon rectangulaire.

Les bâtiments que les Jésuites anglais avaient abandonnés en 1794, furent confisqués par le gouvernement républicain comme appartenant à des ressortissants d'un pays ennemi.

(1) Je note au passage, la différence de mentalité qui sépare un Anglais comme Dorrington, du Français Saumery. Celui-ci n'envisageant que l'accès de la propriété, écrivait : « Ce lieu infiniment plus orné par l'art que ne l'est le Mont-Cornillon, serait de même infiniment plus agréable pour toutes sortes de personnes, s'il n'en coûtait pas tant pour s'y rendre ; mais tout le monde n'aime pas tant le plaisir assaisonné de peine ». On comprend à le lire que le sport ne présentait pas pour lui le même attrait que pour un insulaire.

Les Pères installés à Stonyhurst, confièrent le soin de veiller à leurs intérêts à leur confrère Nicolas, d'origine française, et, en 1796, désignèrent comme administrateur et procureur de leurs biens liégeois, le Père Thomas Barrow.

En vertu du traité d'Amiens, conclu entre elles le 27 mars 1802, la France et l'Angleterre avaient ordonné la levée immédiate des séquestres que les deux pays avaient mis sur les biens appartenant à la puissance ennemie ou à ses ressortissants.

Les Jésuites anglais de Stonyhurst College réclamèrent leurs propriétés liégeoises. Le 16 octobre suivant (24 vendémiaire an XI), un arrêté des Consuls de la république française groupa les Collèges irlandais et écossais de Paris en un seul établissement auquel furent réunis les collèges de ces mêmes nations qui existaient en France (1). L'arrêté stipulait qu'en attendant que le nouvel établissement fut organisé, les revenus des anciens collèges devaient servir à entretenir dans les collèges du prytanée, des jeunes irlandais et écossais.

Quelques mois plus tard, un arrêté en date du 22 juin 1803 (3 messidor an XI) adjoignait au groupement antérieurement constitué, les collèges anglais, et rendait aux uns et aux autres leurs biens encore disponibles. L'administration en était confiée aux supérieurs de l'établissement central des Irlandais, Ecossais et Anglais réunis, sous la surveillance d'un bureau spécial.

Dûment autorisé par les administrateurs de l'établissement central, le Père Thomas Barrow réclama la remise entre ses mains, des bâtiments et jardins du Collège anglais situés sur le territoire de la ville

(1) J. DARIS, *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*, t. XII, Liège, L. Demarteau, 1885, pp. 172-173.

de Liège. Par arrêté du 29 août 1804 (11 fructidor an XII), le préfet du département de l'Ourthe fit droit à sa demande. Le séquestre fut levé et les biens remis à l'administration des collèges (1).

Les Jésuites attendirent vainement la reconstitution de leurs collèges installés sur le territoire de l'empire français. Les luttes presque continuelles qui mirent aux prises l'Empire et la Grande-Bretagne y apportèrent obstacle. Peut-être aussi installés à nouveau dans leur patrie, les Jésuites se soucièrent-ils trop peu de leurs anciens établissements.

Les locaux qu'ils avaient si longtemps occupés allaient connaître de singuliers avatars.

Les Pères Thomas Barrow et Nicolas qui avaient peut-être continué à vivre à Liège, essayèrent alors de se constituer des ressources en tirant parti des bâtiments dont ils disposaient. A diverses reprises, de 1811 à l'arrivée des alliés (22 janvier 1814), des concerts furent organisés dans la grande salle qui se trouvait au dessus de la chapelle. Le buffet était installé dans la pièce voisine munie d'un balcon.

Plus tard, cette même salle des fêtes fut louée à un Français qui y pratiqua l'élevage des vers à soie.

Un autre locataire se trouvait encore dans les locaux: c'était l'ancien jardinier de la communauté, Delarge, le seul des anciens serviteurs de celle-ci qui fût demeuré à Liège. Il cultivait les anciens jardins.

Le Père Barrow disparu en 1814, son collègue lui survécut jusqu'en 1824.

Lui mort, les biens devenaient vacants. Le Ministre de l'Intérieur du royaume des Pays-Bas décida, le 20 août 1823, d'en prendre possession et de les confier à un administrateur provisoire.

(1) On remarquera que l'arrêté ne fait pas mention de la propriété de la Heid du Loup.

Le successeur de ce Ministre, par arrêté en date du 6 mars 1826, constitua au moyen des revenus de ces biens, des bourses de cent à trois cents florins qui devaient être conférées à des Anglais ou à leur défaut à des Néerlandais peu fortunés, pour leur permettre d'effectuer leurs études de latin, de philosophie ou de théologie dans des établissements déterminés.

Ce système d'octroi des bourses dites des Jésuites anglais fonctionna jusqu'au 29 septembre 1882. Un arrêté royal en date de ce jour en confia la gestion à la Commission des bourses d'études de Liège (1).

Les bâtiments du collège devenus sans utilité furent mis en vente et adjugés, le 18 mai 1826, pour la somme de vingt-deux mille quatre cent trente florins, par le notaire Libert Boulanger à un groupement constitué par Gérard-Antoine-Mathieu Dardespinne, Antoine-Joseph Thomson et Antoine-Guillaume Rongé. Mais le gouvernement considérant que les locaux pouvaient être aménagés pour servir de prison, infirma la vente et versa le prix d'adjudication au département de l'instruction publique.

Ces bâtiments connurent alors une bien singulière destinée. On eut d'abord l'idée d'en faire une prison. Ce projet abandonné, les bâtiments furent cédés par l'administration des domaines à celle de la guerre. La première ne conserva que la jouissance des terrains et de l'habitation située au haut d'un grand escalier, qui avait servi d'infirmierie. Cet ensemble continua d'être donné en location à Delarge.

De 1830 à 1874, les bâtiments furent affectés à

(1) Par suite d'un accord relatif aux anciennes propriétés des Jésuites anglais conclu entre les gouvernements de Grande Bretagne et de Belgique, le premier de ceux-ci confère annuellement six bourses de six cents francs réservées à des jeunes gens nés en Angleterre, faisant des études de latin, de philosophie et de théologie. La collation de ces bourses est annoncée par la Commission des bourses de la province de Liège.

divers services militaires. Ceux-ci réclamèrent, en 1842, une partie des terrains que cultivait Delarge, puis en 1851, une autre partie plus considérable encore. Il ne resta alors au locataire qu'un petit bâtiment à droite du grand escalier, ainsi que les terrains qui l'entouraient, et qui constituaient un enclos séparé. Delarge étant décédé en novembre 1859, l'administration de la guerre s'annexa aussi cet ensemble

Trois ans plus tôt, en 1856, les jardins avaient subi une importante transformation : les terrasses avaient été supprimées et le terrain nivelé en pente. Ce fut alors que le local de l'ancien observatoire disparut (1).

A diverses reprises, de 1824 à 1839, les Jésuites du collège de Stonyhurst réclamèrent la restitution de leur ancien couvent liégeois. Mais dès 1826, la partie était perdue pour eux, l'État ayant acquis cette propriété à titre onéreux. C'est dans ce sens que le Ministre des finances leur répondit, le 9 février 1839, en invoquant encore d'autres raisons plus sujettes à caution.

Le 18 mai 1875, l'Administration des hospices publics acquit de l'État l'entièreté de la propriété, d'une contenance de trente deux mille deux cent quarante mètres carrés, moyennant la somme de cent quatre vingt cinq mille six cent trente francs.

Après que la propriété eut été appropriée à sa nouvelle destination, un hôpital y fut installé qui prit le nom d'Hôpital des Anglais.

(1) Les modifications d'affectation des locaux ont été soigneusement décrites par A. Dejardin (*Opus citatum*).

LA HEID DU LOUP ET CHÈVREMONT

Pour les Liégeois, le souvenir des Jésuites anglais ne se rattache pas seulement à la maison dont je viens de parler ; il se lie aussi à la création du pèlerinage si populaire de Notre-Dame de Chèvremont et à la construction de la chapelle abritant la statue qui en fournit l'occasion (1).

La générosité du comte de Castlemain n'avait pas tardé à procurer aux Jésuites anglais de Liège, une maison de repos (2). L'histoire de ses origines est entourée d'obscurité. Telle qu'elle se présentait à la fin du XVII^e siècle, et telle qu'elle est, sauf les modifications que je signalerai plus loin, demeurée encore de nos jours, la propriété comportait une assez vaste demeure destinée à servir de résidence aux Pères, et une ferme. Elles sont situées, sur le territoire de la commune de Vaux-sous-Chèvremont, au lieu-dit Heid du Loup. La maison d'habitation se trouve à gauche d'un chemin qui prend naissance au côté gauche de la route menant de Vaux-sous-Chèvremont à Fléron. La ferme lui fait face, à droite du chemin.

La donation aurait eu lieu vers le milieu du XVII^e siècle. Dès 1652, semble-t-il, elle devait avoir été réalisée. Cette date, accompagnant le monogramme de la Compagnie de Jésus, se lit sur le linteau du puits

(1) Sur la Heid du loup et Chèvremont, voyez JOSEPH DEMARTEAU, *Notre-Dame de Chèvremont*, 3^e édition, Liège, Demarteaue, 1913 ; *Mémorial du collège Saint-Servais*, IV (1910-1911) pp. 8-17 ; JOSEPH BRASSINNE, *Les origines de la statuette de Notre-Dame de Chèvremont* (*Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, t. XXVII [1936], pp. 81-88) et *Mélanges mosans*, Gembloux, J. Duculot, 1940, pp. 81-88).

(2) Les *Lettres annuelles* qui servent de Mémorial à la Compagnie de Jésus mentionnent de 1671 à 1674, de nombreux traits de générosité à l'actif du Comte Castlemain (J. DEMARTEAU, *Opus citatum*, p. 68, note 1).

desservant la maison d'habitation. Peut-être celle-ci fut-elle construite à cette époque.

La ferme est postérieure, car au dessus de la porte d'entrée, c'est la date : 1688 qui se trouve gravée, en même temps que le monogramme bien connu de la Compagnie : IHS. (1).

Deux hypothèses peuvent être envisagées. Ou bien la donation n'aurait porté que sur des terrains où auraient été successivement élevées la maison d'habitation, en 1652, puis la ferme en 1688, ou bien, le comte de Castlemain aurait acheté un domaine dont une ferme aurait formé le centre. Les Jésuites, tout en conservant une partie, tout au moins, de celle-ci, y logèrent leur buanderie et d'autres utilités, et construisirent, en prolongement, leur habitation, et en 1688, réédifièrent en face, peut-être en l'agrandissant, l'habitation du fermier. L'architecture utilisée était conforme à celle des immeubles liégeois. Les murs sont formés, selon la coutume de la région, de moellons soit de grès houiller ou de calcaire, ou de briques. Des blocs réguliers de calcaire renforcent les angles des murailles, constituent les encadrements des portes et des fenêtres, ainsi que les meneaux de celles-ci. C'est, compte tenu des variantes locales, l'architecture de la Maison Curtius.

Le domaine est situé à la naissance d'un petit vallon.

Sans doute, les Pères et les Scholastiques prenaient sans plaisir à se rendre, à peu de distance, au sommet de la colline qu'avait couronnée le château de Chèvremont.

(1) Il est curieux de constater que Demarteau mentionnant cependant la vente de la « Maison, ferme et bien... » en 1826 (*Opus citatum*, p. 69, note 1), ne parle point dans son texte de la maison d'habitation, et croit que la ferme constituait le seul bâtiment qu'occupaient les Jésuites. C'est dans la ferme, en effet, qu'il place l'incident du 23 mai 1790 (*Ibidem*, p. 71, note) que je mentionnerai plus loin, et c'est à la ferme qu'il consacre deux clichés, l'un donnant la porte d'entrée, le second une vue de la façade de cette construction.

mont dont les ruines étaient encore apparentes. La vue dont on y jouissait alors, devait être merveilleuse.

Avec les pierres qu'ils durent n'avoir point de peine à y recueillir, les Jésuites construisirent un modeste édicule, et y placèrent une statuette en terre cuite de la Sainte Vierge, œuvre, semble-t-il, d'un Père de la Chartreuse de Liège qui en fournissait les personnes pieuses (1).

Des environs, les fidèles vinrent prier devant cette image. Il plut à la Mère de Dieu de leur accorder ses grâces, car bientôt, les Pères demandèrent au Prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière, l'autorisation de construire, pour abriter la statuette, une petite chapelle. Il semble bien qu'une interdiction très ancienne d'élever aucune construction pesait sur la colline. Peut-être trouvait-elle sa source dans la crainte qu'auraient eue les souverains liégeois de voir réédifier la forteresse que Notger avait eu tant de peine à faire disparaître.

Dans la requête qu'ils avaient adressée au Souverain les Jésuites faisaient valoir que le dimanche et les jours fériés, de nombreux pèlerins venaient invoquer la Sainte Vierge, et que son culte se développerait encore s'ils trouvaient, au terme de leur voyage, une chapelle où ils pussent s'agenouiller. L'autorisation qu'ils sollicitaient, leur fut accordée le 13 septembre 1686.

En 1688, ils pouvaient placer dans la petite chapelle pentagonale qu'ils avaient érigée, le millésime de cette année et cette invocation pathétique : *Sancta Maria, ora pro Anglia*.

Moins de dix ans plus tard, l'obligation d'agrandir

(1) Ayant examiné à nouveau la question, je n'hésite plus à attribuer l'antériorité à la statuette en terre cuite, sur la statuette de la Sainte Vierge en bois qui se trouve également dans la chapelle de Chèvremont, mais qui n'y a été introduite que postérieurement.

la chapelle s'était imposée. Il y fut pourvu par l'adjonction, en 1697, d'un petit bâtiment rectangulaire qui devint la nef, la construction primitive constituant dès lors le chœur. L'édifice, dont les Jésuites prenaient soin, n'a plus dès lors subi de modification.

Quatre niches abritaient les effigies de saint Hubert, patron de la cité, des saints de la Compagnie, Ignace (1) et François-Xavier, et de saint Eloi protecteur des cloutiers, nombreux dans la vallée de la Vesdre, dont l'important groupement faisait, chaque année, célébrer trois messes dans le sanctuaire.

Conformément à la coutume en honneur dans la Compagnie qui veut qu'à chacune de ses maisons soit annexé un oratoire domestique, le pied-à-terre de la Heid du Loup avait été doté d'une chapelle. Elle se trouvait située derrière la maison, en direction du mur de clôture du jardin.

Lors de la création de l'Académie anglaise, la maison de campagne en devint le Blandyke. C'est à Saint-Omer qu'il faut chercher l'origine de cette curieuse dénomination. En vue d'y prendre du repos, les Pères avaient loué, aux environs de cette ville, un immeuble situé à Blandecques. Ils s'y rendaient parfois accompagnés de certains de leurs élèves, pour y jouir, au moment des congés, des agréments de la campagne. Sous sa forme populaire : Blandyke, ce vocable, dans le langage du collège, servit à désigner tout à la fois la maison d'agrément des Pères et les vacances qu'on allait y passer.

Le gouvernement des Pays-Bas mit en vente la propriété de la Heid du Loup, en même temps que l'ancien couvent de Liège. Elle comportait, aux termes du cahier des charges, la maison de maître, la maison

(1) Cette statue a été cédée, en 1902, au Collège de Stonyhurst par les Pères Carmes de Chèvremont.

pour fermier, les étables y jointes, deux pièces de prairies et une pièce de terre, mesurant environ deux bonniers, dix sept perches et huit aunes.

L'adjudication fut prononcée, le 19 mai 1826, au profit de Hubert Magnée, cultivateur à Vaux-sous-Chèvremont, moyennant la somme de deux mille sept cents florins.

Après divers avatars, la propriété fut recueillie, en 1844, par Auguste Fallize-Beyne qui l'accrut considérablement et en porta, par ses achats, l'étendue à une trentaine d'hectares.

Son beau-frère qui l'acquiesça ensuite, adapta la maison à son usage. La chapelle fut démolie ; les meneaux des fenêtres supprimés ; la porte d'entrée, située au centre de la façade, fut ainsi que les deux fenêtres latérales, transformée en une baie en plein cintre. Les plafonds à voussettes disparurent. La disposition du rez de chaussée et du premier étage subit des modifications. Par contre le second étage, divisé en chambrettes, est demeuré comme autrefois, de même que le bel escalier qui dessert cette partie de l'immeuble.

Devant celui-ci, est déposée une magnifique vasque en marbre de Saint-Remy qui passe à tort, pour avoir constitué le bénitier de la chapelle. Ainsi que le prouvent ses dimensions de même que l'emplacement d'un tuyau d'amenée et un déversoir, cette vasque formait le bassin d'une fontaine alimentée par les eaux du ruisseau qui coulait jadis dans le vallon.

Deux pièces du mobilier de la chapelle ont été conservées. Le tabernacle qui se trouvait dans la maison a été remis par la propriétaire actuelle, Mademoiselle Donckier de Donceel, à l'un de ses parents, l'abbé René Donckier de Donceel, aujourd'hui décédé, qui doit en avoir fait don à une paroisse pauvre du Luxembourg.

Le couvent des Pères Carmes à Chèvremont a recueilli une sorte de petit retable d'autel consistant en une niche munie d'une porte vitrée sommée d'une tête d'ange ailée. En dessous, figurent deux écussons, vraisemblablement ceux de deux époux donateurs : l'un porte de sable à trois chevaux (?) d'argent, 2 et 1 ; l'autre, d'argent à trois chevrons de sable.

La ferme n'a pour ainsi dire point subi de transformation. Dans la pièce où débouche la porte d'entrée, se remarque un curieux dispositif. Quand on franchit cette porte, on se trouve dans une minuscule pièce, ayant la même largeur et la même profondeur, délimitée à droite, par la muraille, à gauche, par une solide cloison, et dans le fond, par une porte. Un guichet percé dans la cloison et clôturé par un volet à glissière, permettait de reconnaître le visiteur avant de la laisser pénétrer dans la place. Précaution nécessaire, en ce temps, surtout dans des moments troublés, et qui s'accorde avec la présence de barreaux de fer aux fenêtres, et des volets qui les protégeaient.

C'était ainsi aussi que se présentait la maison d'habitation.

Même en des endroits isolés, comme l'est encore aujourd'hui la Heid du Loup, les occupants pouvaient se sentir en sûreté dans ces forteresses en miniature bien capables de défier les tentatives d'intrusion de quelque malandrin.

Le Père J. Laurenson nous a conservé le récit d'un petit événement qui montre que la précaution n'était point inutile.

Le 23 mai 1790, jour de la Pentecôte, de nombreux Pères se trouvaient à la Heid du Loup où ils s'étaient rendus pour prendre quelques jours de repos. Très tôt, une bande de cloutiers ivres, venus de Vaux, réveillèrent les Pères en réclamant qu'on leur ouvrît la porte, et qu'on leur servît à boire et à manger,

menaçant, en cas de refus, de pénétrer de force dans la maison. Leur céder eût constitué une grosse imprudence. Certains des Pères, sans doute les plus jeunes, proposaient d'opposer la force à la force. Avis peu sage puisqu'aux fusils dont quelques uns des assaillants étaient armés, les occupants de la place n'auraient pu opposer que de dérisoires ustensiles de cuisine. Les Pères ne sachant que résoudre, tergiversaient. Ce fut cet atermoiement qui les tira du guêpier. Les ivrognes se lassèrent et, après avoir déchargé leurs fusils dans la porte qui en subit le dommage, ils se retirèrent nantis de quelques pièces de monnaie, qui leur avaient été transmises par le guichet de la porte, accompagnées de propos lénitifs.

A l'unique étage de la ferme, se voit une intéressante cheminée en bois accostée de panneaux de carreaux de faïence à décor bleu.

Si vous vouliez vous rendre à la Heid du Loup, demandez à un passant où se trouve le château des Anglais. C'est sous ce nom que, dans la région, on connaît l'ancienne propriété des Jésuites anglais.

Dans leur patrie, le souvenir ne s'en est pas perdu. Jusqu'en 1914, presque chaque année, des prêtres de cette nation, séjournant soit à Tronchiennes, soit à Fauquemont, venaient à la Heid du Loup, et demandaient l'autorisation de visiter l'immeuble. Ils portaient une attention spéciale sur une chambrette du second étage dont l'alcôve en renforcement est ornée d'un fronton, simple planche découpée en un motif du début du XVIII^e siècle. Cette modeste pièce aurait, paraît-il, été réservée au Père Recteur.

L'ORFÈVRERIE ET LES OBJETS D'ART DU COLLÈGE ANGLAIS

Plus heureux que leurs confrères de la plupart des corporations religieuses qui virent disparaître dans la tourmente révolutionnaire, la plus grande partie non seulement de leur mobilier, mais aussi de leur bibliothèque et de leurs trésors artistiques, les Jésuites anglais purent transporter dans leur patrie la majeure partie de ce qu'ils avaient réuni.

Dès novembre 1792, ils avaient pris soin de dissimuler leur orfèvrerie et leurs objets les plus précieux dans des maisons amies, et lors de l'arrivée des troupes républicaines, obtinrent, grâce à l'intervention du Comte de Schamberg, aide camp de Dumouriez, un sauf-conduit. Quand ils quittèrent définitivement Liège, ils y laissèrent, outre leur mobilier, la plus grosse partie de leur bibliothèque. De celle-ci un certain nombre de manuscrits et d'ouvrages imprimés ont été recueillis par la Bibliothèque de l'Université de Liège. Il serait malaisé de dresser le catalogue de ces imprimés. Seuls ceux d'entre eux qui portent un *ex libris* seraient reconnaissables, et les retrouver exigeait de longues recherches. Quant aux manuscrits, il n'est point certain que la liste dressée par Mathieu Grandjean en notant cinquante quatre, les signale tous (1).

Presque tous, à peu d'exceptions, contiennent des cours qui furent professés dans la maison liégeoise, la plupart avant sa transformation en Académie. Ils constituent, eux aussi, d'intéressants documents

(1) *Renseignements sur les manuscrits déposés à la Bibliothèque de l'Université de Liège (Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois, t. II (1884-1885), pp. 234-235).*



HENRI FLEMALLE
SAINT THOMAS DE CANTERBURY



HENRI FLEMALLE
SAINT AUGUSTIN DE CANTERBURY

pour l'histoire de l'enseignement à Liège et dans la Compagnie (1).

Parmi les objets emportés par les Jésuites anglais, il en est qui doivent au plus haut point intéresser les Liégeois, car, au delà de la mer, ils témoignent du goût et de l'habileté de leurs vieux maîtres.

La pièce d'argenterie la plus ancienne qui figure dans cet ensemble, est une pyxide circulaire sur laquelle est gravé le monogramme de la Compagnie. Sa hauteur totale est de quatre vingt deux millimètres, et son diamètre de quatre vingts. Elle porte sous l'aigle bicéphale, marque de la cité, le millésime : 1635. On y relève aussi le poinçon où figure le monogramme formé par les deux lettres A et V entrelacées que présentent plusieurs orfèvreries de la même époque.

Les millésimes 1666 et 1667 figurent chacun sur une pièce importante : ce sont des statuette dont la plus ancienne, haute de plus de quarante trois centimètres, représente saint Thomas de Canterbury ; la seconde, dépassant cinquante centimètres, nous montre saint Augustin de Canterbury, respectivement les patrons primaire et secondaire du Collège de Saint-Omer. Toutes deux portent le poinçon de Henri

(1) Je tiens à signaler un ouvrage imprimé en notre ville, qui fut vraisemblablement édité à l'usage de l'Académie anglaise. Intitulé : *Prayers and instructions for different times and duties of the day*, il sortit, en 1776, des presses de la veuve Dessain. X. de Theux de Montjardin en possédait un exemplaire (*Bibliographie liégeoise*, 2^e édition, Bruges, Desclée, 1885, colonne 645).

Le sceau du Collège liégeois portait le monogramme de la Compagnie : I H S, accompagné de la légende : RECT. COLLEG, ANGL. SOC. IESU. LEOD.

Le sceau de l'Académie, de forme ovale, présentait deux écus : celui de dextre porte les armoiries de la principauté chargées en cœur de l'écu de Velbruck ; celui de senestre présente les armes de la cité de Liège. On y lit la légende : ACADÉMIE // ANGLOISE. Sur ces sceaux, voyez E. PONCELET, *Sceau de l'Académie anglaise de Liège (Chronique archéologique du Pays de Liège, t. XXIV (1933), pp. 10 à 13, où figure une reproduction du sceau de l'Académie).*

Flemalle, frère aîné du peintre Bertholet Flémalle, maître de renom (Planches I et II).

Les deux saints sont représentés debout. Saint Thomas, sous son manteau amplement drapé, porte ses vêtements de chœur. Il lève la main droite à demi fermée, en un geste d'exhortation, et tient dans la main gauche fermée, la longue hampe d'une croix. Le glaive enfoncé dans son crâne évoque son martyr.

Vêtu d'une façon analogue et coiffé de la mitre, saint Augustin, portant la barbe et les cheveux longs, semble perdu dans une méditation. Sa main droite retient un volume, sans doute le livre des évangiles, appuyé sur la saillie de son genou droit. Dans la main gauche écartée du corps, est placée la hampe d'une crosse épiscopale.

Le style des draperies évoque la manière de Jean Del Cour. Il ne serait d'ailleurs pas impossible que celui-ci aurait fourni à Henri Flémalle les maquettes de ces deux statuettes. L'hypothèse est d'autant plus plausible qu'en 1685, Del Cour procura à Flémalle la maquette d'une statue en argent de saint Joseph, en grandeur naturelle, que l'orfèvre exécuta pour la cathédrale Saint-Lambert. Ce même orfèvre avait encore réalisé deux autres statues en argent : la première représentait saint Barthélemy, destinée à la collégiale placée sous ce vocable, et l'autre l'effigie de la Sainte Vierge, qui alla enrichir la collégiale Saint-Jean. La disparition de ces trois œuvres donne encore plus de prix aux deux statues conservées à Stonyhurst.

On peut se demander pour quelle raison elles furent exécutées à Liège. Le Collège liégeois aurait-il tenu à posséder les effigies des deux patrons du Collège de Saint-Omer, ou bien, ce qui est vraisemblable, ceux-ci étaient-ils également vénérés dans la maison liégeoise, ou bien encore quelqu'un qui aurait voulu

doter de ces œuvres le collège de Saint-Omer, appréciant le talent de Henri Flémalle, aurait-il tenu à lui confier le soin de les exécuter ? Dans cette dernière hypothèse, il serait intéressant de constater que plus d'un siècle plus tard, ces deux statuettes, après avoir aussi séjourné à Bruges, seraient revenues dans la cité où elles avaient été réalisées.

C'est également le millésime de 1667 que portent quatre magnifiques flambeaux mesurant près de cinquante six centimètres de hauteur. Sur chacun d'eux, figurent trois grands médaillons contenant la représentation de la Sainte Vierge accompagnée de l'Enfant Jésus, de saint Lambert et de saint Hubert. De trois médaillons plus petits, un présente des armoiries, un deuxième les initiales M. D. Le dernier est demeuré vide. L'inscription que porte chacun de ces flambeaux nous indique tout à la fois leur donateur ainsi que la personne à qui s'appliquent les armoiries et le monogramme : MARIE DOTREM ANNO 1667. Ces pièces sont dûes au maître Gérard de Bêche ayant pour marque les initiales G. D. B.

Les mêmes armoiries se retrouvent sur deux flambeaux analogues destinés à compléter la série, et exécutés en 1711, portant le même poinçon. Dans les grands médaillons de l'un d'eux, figurent les monogrammes des noms de Jésus, de Marie et de Joseph. Le second flambeau voit ses grands médaillons décorés des représentations de saint Jean Baptiste, de la sainte Famille, et des armoiries de la famille d'Otrem. Les médaillons plus petits des deux flambeaux portent l'un, les armoiries de cette même famille, le deuxième les initiales de Marie d'Otrem. Le troisième cartouche est demeuré vide.

Sur le premier de ces flambeaux, se lit le chronogramme : DE REBVS MPLI CONFLATVR, pour l'interprétation duquel aucune version certaine n'a été présentée.

Il faut être indulgent aux chronogrammatistes.

C'est sans doute au même auteur qu'est dû le chronogramme figurant sur l'autre flambeau : HOC BARTLVS DOTREM LARGITVR, se traduisant en bref par : « Donné par Bartlus Dotrem ». J'aurais cru trouver dans BARTLVS une abréviation, mais le Père Chadwick me certifie que ce mot n'en comporte point. Je reviendrai plus loin sur ce prénom.

Le Père Chadwick m'a signalé qu'un Hubert d'Otrem, que l'on dit né à Liège en 1622, entra au couvent des Jésuites anglais en 1642, en qualité de Frère lai et mourut au collège de Saint-Omer, le 23 septembre 1689.

Je pense que la date de sa naissance doit être rectifiée, et qu'il faut identifier notre personnage avec Hubert d'Otrem, fils de Mathieu d'Otrem et de Jowette, son épouse, de la paroisse Saint-Pholien, qui reçut le baptême à Notre-Dame-aux-Fonts, le 12 novembre 1623. Laurent Leonardi et Elisabeth Lardinois le tinrent sur les fonts baptismaux.

On pourrait conjecturer que Bartlus et Marie d'Otrem se seraient trouvés parmi ses frères et sœurs. Il ne le paraît pas, mais à la même époque, je repère un autre groupe composé du père, Hubert d'Otrem, de la mère dont le prénom est Marie, et de sept enfants parmi lesquels figurent Marie, baptisée le 20 mars 1609, Bartholomé baptisé le 12 octobre 1616, sans doute décédé en bas-âge, et un second Bartholomé, le dernier des enfants, baptisé le 12 juillet 1619.

Elisabeth Lardinois figure parmi les marraines de ces enfants, et atteste les liens de parenté rattachant entre elles les deux familles de Hubert et de Mathieu d'Otrem qui peut-être étaient frères.

Le Bartholomé que j'ai signalé fournit à mon avis l'interprétation de l'énumération de prénoms : Bartlus. En dépit de l'absence d'abréviations, il faut y voir

la contraction arbitraire de BART[HO]L[OME]US, ayant surtout pour but d'éliminer le M, égalant à mille, qui aurait rendu impossible le chronogramme.

Sans m'attarder davantage à ce sujet, je conclus à une parenté entre Hubert d'Otrem le Frère lai, d'une part, et Marie et Bartholomé d'Otrem, frère et sœur, donateurs, en 1667, de quatre flambeaux en argent.

La solution devient beaucoup plus malaisée en ce qui concerne les deux flambeaux portant la date 1711. Elle se trouverait peut-être dans l'utilisation, en cette année, d'un don ou d'un legs de bijoux ou d'une somme d'argent réalisée antérieurement. A moins qu'il ne faille supposer que deux flambeaux exécutés en 1667, auraient accidentellement subi des dégradations telles qu'on aurait dû les faire renouveler en utilisant le métal. Je ne m'aventurerai pas davantage dans le domaine de ces conjectures.

C'est à la dernière décade du XVII^e siècle que nous reporte un très curieux reliquaire de la vraie Croix au poinçon de Joseph-Clément de Bavière accompagné du millésime : 1693. La lettre annale C en fixe l'exécution en 1696-1697. Il fut réalisé par le maître A.D.B. c'est-à-dire André de Bêche.

Ce reliquaire affecte la forme d'une croix latine et dont les extrémités sont ornées d'un culot d'acanthé. Dans la partie verticale, une gloire rayonnante. Dans la partie horizontale, une torsade délimite l'emplacement de la relique. Sur la traverse, est gravée l'inscription : EX LIGNO // SSAE CRUCIS // DMNI NRI // IESU CHRISTI. // L'objet mesure cent septante cinq millimètres. Sa largeur est de nonante cinq millimètres.

La relique fut détachée, vraisemblablement sous le règne de Jacques I, avant 1620, d'un important fragment qui était conservé à la Tour de Londres. Donnée plus tard à un Jésuite, le Père Edward Lusker, elle parvint au collège de Gand. Une partie fut, par

après, envoyée à la mission des Jésuites à Norwich, dans le Norfolk. Ce fut de là qu'elle passa, en 1824, à Stonyhurst.

Il semble que le reliquaire fut exécuté quand la relique dut être remise à la mission de Norfolk, mais il est curieux de constater que l'on se soit adressé, pour l'obtenir, à un orfèvre liégeois plutôt que de le commander à un de ses confrères de Gand. Peut-être l'un des Pères du Collège liégeois serait-il intervenu dans cette affaire.

C'est sous le règne de Joseph-Clément de Bavière que se place la réalisation par le maître G.D., c'est-à-dire Gérard de Bêche, le fils, d'un calice haut de vingt-quatre centimètres, d'une facture très simple mais élégante. La lettre F qui accompagne, semble-t-il, le millésime 1710, nous reporterait à l'année du règne du prince : 1716-1717.

Le calice porte l'inscription dédicatoire : SACELLO MARIAE CAPRIMONTANO PATRVM ANGLORVM SOCIETATIS IESU LEODY.

La personnalité du donateur est indiquée par les armoiries figurant sur la base du calice. Elles appartiennent, à l'apparence, à une famille de haute noblesse, vraisemblablement anglaise qui, jusqu'ici, a échappé à l'identification.

Dans cette pièce, nous trouvons donc un souvenir tout à la fois du couvent des Jésuites anglais et de la chapelle de Chèvremont.

De la première moitié du XVIII^e siècle, les Jésuites anglais conservent divers témoignages de la générosité d'une de leurs compatriotes.

Dorothée Plowden avait épousé Sir William Goring, fervent jacobite, qui mourut en 1723 ou 1724. Sa veuve se retira alors à Liège où se trouvait son frère Edmond entré dans la Compagnie de Jésus, qui fut Recteur du collège liégeois de 1731 à 1734. D'autre part

son autre frère le Père Richard Plowden, né semble-t-il vers 1663, professa, pendant plusieurs années, la philosophie au collège de Liège, avant 1704, et fut Recteur de l'établissement de 1705 à 1708 et de 1720 à 1724. Il mourut en 1729.

Lady Goring passa le restant de ses jours au couvent des Dames anglaises chanoinesses du Saint-Sépulcre, communément appelées en notre ville Sèpulcrines. Elle y trépassa le 8 janvier 1737.

Lady Goring fut, tout à la fois, une grande bienfaitrice de cette maison et de celle des Jésuites anglais.

Elle offrit à cette dernière une paire de burettes en argent, d'une facture plus compliquée que celle du calice qu'elles devaient sans doute accompagner. Ces deux pièces ne portent pas d'autre poinçon que celui du maître, G.D. c'est-à-dire Gilles-Nicolas Drion. Sur l'une, figure l'inscription : DONVM PER ILL [VSTRIS] et sur l'autre : DOMINAE GORING.

La même inscription et le même poinçon se lisent sur les fermoirs de la reliure d'un missel dont les plats sont ornés, au centre, d'une plaque portant le monogramme de la Compagnie de Jésus, de coins gravés et d'une bordure également en argent. La reliure en velours rouge sur laquelle s'appliquent ces ornements, a été renouvelée au même temps, semble-t-il, que le missel lui-même.

L'orfèvrerie exécutée sous le règne de Georges-Louis de Berghes, est représentée par un bassin à usage liturgique d'un remarquable travail. Le fond est orné du monogramme traditionnel. Il est dû au maître G.D., c'est-à-dire, comme je l'ai dit, Gérard de Bêche le fils. Son père et lui paraissent avoir joui de la clientèle des personnes qui désiraient faire bénéficier le collège de leurs largesses.

Le bassin mesure plus de trente huit centimètres de longueur, et à peu près dix centimètres de moins en

largeur. Le fond ovale est décoré de godrons, tandis que le marli chantourné est orné d'une délicate ciselure.

La lettre annale L que porte ce bassin, en place l'exécution au cours de l'année 1734-1735 (PLANCHE III).

Il faut alors attendre le règne de Hoensbroeck pour retrouver le poinçon de l'un de nos princes sur des orfèvreries des Jésuites anglais.

Il se voit sur les garnitures en argent d'un missel portant cette inscription gravée : DONVM CUIUSDAM EX SODALIBUS ANNO 1784. Sous l'écusson central du premier plat, se lit ce texte : DULCE NOMEN NOBISQ CHARUM. et sur celui du second plat : INCENDIUM DIVINI AMORIS.

L'œuvre avait été exécutée l'année même du début du règne du souverain, que désigne la lettre annale A, correspondant à 1784-1785.

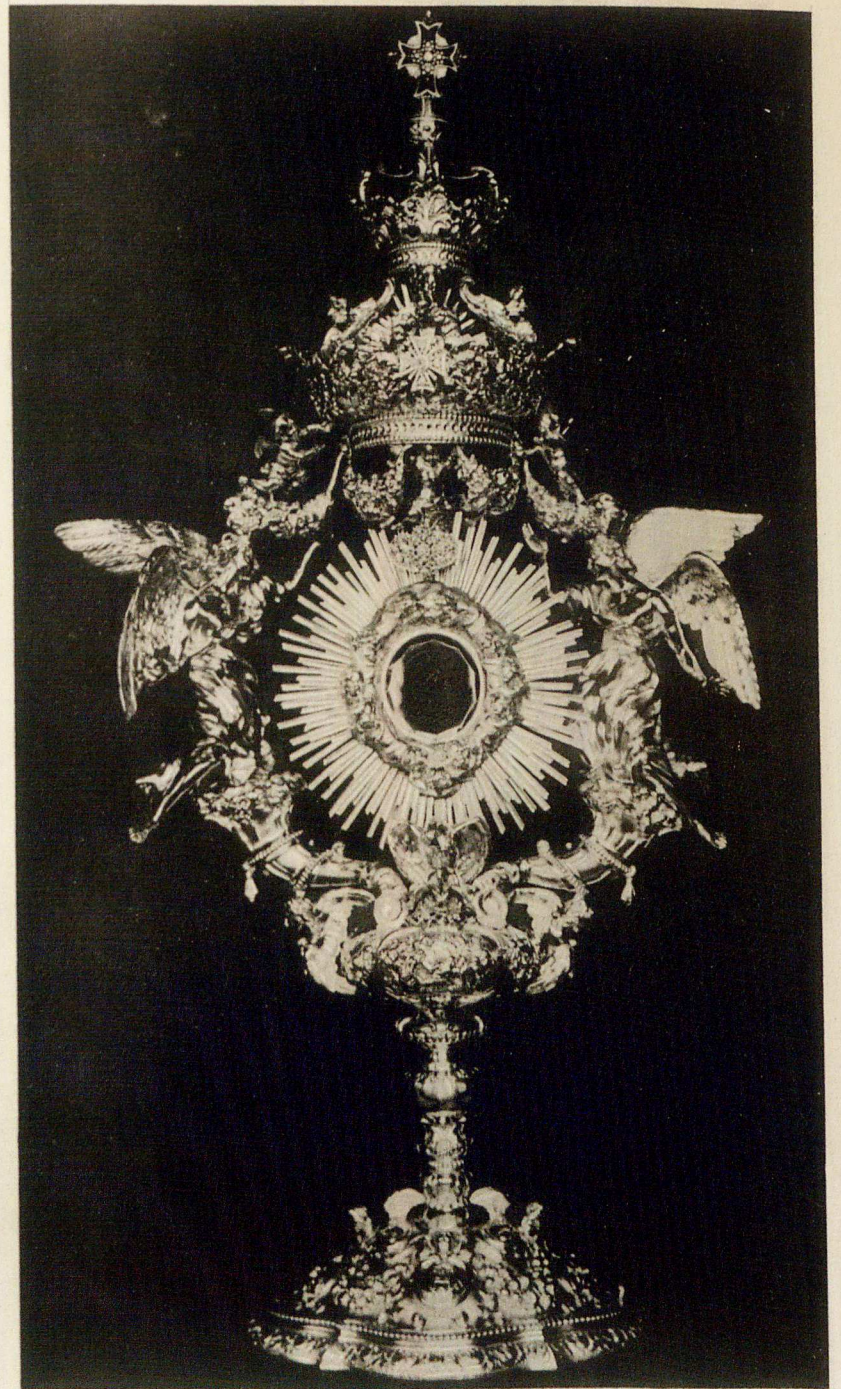
Peut-être fut-ce le même donateur, ce membre de la Sodalité de la Sainte Vierge qui s'adressa, l'année suivante, à l'orfèvre qui avait fourni la garniture du missel, le maître R.R., c'est-à-dire Remi-Joseph Renier, pour obtenir une cuillère destinée à accompagner des burettes. Bien que la cuillère seule nous soit parvenue, il est probable que les burettes elles mêmes faisaient partie de cette libéralité.

Quelques années plus tard, en 1788-1789, c'est-à-dire au temps même où se fomentait la révolution qui devait mettre fin à l'existence de la maison liégeoise, celle-ci s'enrichissait d'une série de cuillères à usage domestique fournies par le maître I.B.D. Chacune d'elles porte gravées sur le manche les initiales de l'Académie anglaise : A.A.

A côté de ces pièces montrant les marques de nos orfèvres, s'en trouvent deux autres qui traditionnellement étaient considérées comme provenant d'ateliers liégeois.



MAITRE G. D.
BASSIN A ABLUTION



I. F. KNAEPS

Ostensoir

Jésuites anglais
Planche IV

Je suis heureux de pouvoir confirmer cette opinion en ce qui concerne la plus importante d'entre elles. Il s'agit d'un remarquable ostensor ne mesurant pas moins de nonante centimètres de hauteur. (PLANCHE IV)

On y lit ce chronogramme : MVNERE IACOBI ANDERTONI FABRICATA. qui fournit la date : 1709, et conserve le souvenir d'un membre par ailleurs ignoré, d'une famille anglaise très connue.

Il se raconte que cet ostensor aurait été offert par Lady Goring au collège de Saint-Omer. J'ignore sur quelle base repose cette tradition. Jacques Anderton entra au noviciat de la Compagnie en 1703. Deux ans plus tard, le décès de son frère aîné faisait de lui le quatrième baron de Lostock, dans le Lancashire. Il mourut en 1710, avant d'avoir été ordonné prêtre.

Il est beaucoup plus simple d'accepter qu'il aurait commandé à un orfèvre de notre ville, l'ostensor pour l'offrir à la maison liégeoise, que de supposer que Lady Goring, arrivée à Liège en 1723 ou 1724, l'aurait donné aux Jésuites de Saint-Omer. On paraît d'ailleurs fort en peine de découvrir le lien qui aurait rattaché cette pieuse personne au Scholastique disparu en 1710.

Si l'on compare cet ostensor aux œuvres similaires exécutées en notre ville, même en l'absence d'une marque, on n'hésiterait pas à l'attribuer à l'un de nos vieux maîtres. C'est au surplus l'un des plus magnifiques qu'ils aient exécutés.

Il rentre dans la série des ostensors dits en soleil. Le pied affecte la forme d'un ovale chantourné sur le talus duquel s'accumule une luxuriante décoration à laquelle l'acanthé fournit une large contribution. Ces motifs reparaissent sur la tige à nœuds supportant une sphère aplatie dont la face antérieure porte une représentation de la Dernière Cène. Elle est accostée de deux têtes d'anges ailées formant cariatides, et

supportant chacune une corne d'abondance richement ornementée sur laquelle est agenouillé un ange adorateur.

Au dessus du cartouche portant la Cène, par conséquent entre les volutes de départ des cornes d'abondance, le pélican symbolique supporte une gloire rayonnante dont le centre est constitué par des têtes d'anges ailées entourant le disque où se place l'hostie.

Soulevées par les têtes d'anges adoreurs et les rayons de la gloire, des guirlandes que réunit à la face, un angelot, portent à chaque extrémité, un angelot encore tenant une couronne ouverte sur laquelle sont posées deux têtes d'anges. Sur leurs ailes, repose une couronne fermée terminée par le globe du monde que somme la croix.

L'ensemble est d'une somptuosité rare et en même temps d'une légèreté et d'une grâce qui révèlent un maître. A ceux qui connaissent l'art mosan, il n'est point nécessaire de faire remarquer combien sa réalisation est empreinte de l'influence de Jean Del Cour, et si ce dernier n'était point mort au moment où, en 1709, l'ostensoir fut offert au couvent des Jésuites, on n'hésiterait point à lui attribuer la paternité du modèle. N'est-il d'ailleurs point des considérations qui permettraient d'écarter le doute ? On imagine malaisément qu'un orfèvre aurait exécuté une œuvre de cette importance dans le simple espoir qu'elle séduirait, quelque jour, un acheteur en état d'en payer le prix. L'orfèvre n'aura entrepris une telle réalisation que quand il en aura reçu la commande. Mais rien n'empêche de supposer que celui qui la lui a passée, aurait pu obtenir de Jean Del Cour, décédé le 4 avril 1707, le modèle de l'ostensoir qu'il se proposait de faire exécuter, et que les circonstances ne lui permirent de passer à la réalisation de son désir que deux ou trois ans plus tard.

On n'a point, m'assure-t-on, relevé de poinçons sur la pièce, mais l'auteur y a tracé sa signature : I.F. KNAEPS F. qui désigne Jean-François Knaeps ou Kinable, membre d'une lignée de monnayeurs et d'orfèvres liégeois.

On est heureux de pouvoir lui rendre l'hommage qu'il mérite

La manière liégeoise n'apparaît point dans un crucifix-reliquaire qui traditionnellement est donné comme provenant de Liège. Les reliques qui y sont enchâssées, et parmi lesquelles figurent des reliques de saints de la Compagnie : saint François-Xavier et saint Stanislas Kostka, prouvent bien que ce reliquaire a été exécuté pour un couvent de Jésuites, mais il ne serait pas possible d'aller au delà.

La tradition qui fait venir cet objet de Liège, doit donc s'entendre en ce qu'il aurait appartenu à la maison liégeoise, mais ne s'applique pas à son lieu d'exécution. Celui-ci pourrait bien être indiqué par la tête de griffon qui figure sur la pièce, et qui me fait songer à une marque d'orfèvrerie anglaise.

Un doute, mais celui-là favorable à l'origine liégeoise, existe aussi en ce qui concerne un encensoir et sa navette où se déploient ces têtes d'anges ailées et ces plantureuses guirlandes de fleurs et de fruits que prodiguait volontiers l'art de la seconde moitié du XVII^e siècle.

Par contre, une dernière pièce d'un haut intérêt peut être hardiment revendiquée pour nos maîtres. C'est un porte missel en marqueterie de bois divers et d'ivoire, mesurant quarante six centimètres sur quarante centimètres. Il est orné d'une plaque en argent portant les armoiries du Prince Évêque Jean-Louis d'Elderen brochant sur celles de la principauté. On peut en conclure que l'objet aurait primitivement appartenu au souverain qui, élu le 17 août 1688,

mourut le 1 février 1694, et aurait été légué par lui à la maison liégeoise, ou encore que le Prince l'aurait fait exécuter pour l'offrir à la maison liégeoise.

Parmi les souvenirs du Collège liégeois, se rangent deux peintures sur toile d'assez grande dimension, représentant les saints Thomas et Augustin de Canterbury, patrons, ainsi qu'il a été dit plus haut, du Collège de Saint-Omer. La forme cintrée du haut des cadres semble indiquer qu'ils ont été insérés dans un ensemble de boiseries.

Les deux saints sont figurés debout, en vêtement de chœur, mitre en tête, barbe et cheveux longs. Saint Thomas, en prières dans un édifice religieux, indique de la main gauche l'autel, et de la droite tient la hampe de sa crosse épiscopale. Deux têtes d'anges ailées apparaissant au-dessus de lui, dans des nuages, contemplent le glaive, instrument de son martyre, et la couronne et les deux palmes qui en seront le prix.

Saint Augustin tenant la crosse dans la main gauche, indique de l'index de la main droite levée, le ciel où un angelot montre un livre où se lit ce texte : SAPIENTIAM EIUS ENARRABUNT GENTES. Le saint se détache sur un fond de paysage où, à sa gauche, se profile la silhouette de la cathédrale de Canterbury. La présence de cet édifice donne une date extrême pour l'exécution de l'œuvre. Comme il fut modifié en 1705, la peinture aura été exécutée avant cette date.

En raison du patronage attribué aux deux saints évêques au Collège de Saint-Omer, il paraîtrait logique d'attribuer l'exécution des deux œuvres à un artiste de la région. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'en 1666-1667, un orfèvre liégeois, Henri Flémalle réalisait en argent les effigies de ces deux saints, et que vraisemblablement c'était pour le Collège anglais

de notre ville qu'il les avait exécutées. Ce n'était donc pas uniquement à Saint-Omer, mais bien aussi au Collège liégeois que ces deux héros de l'église d'Angleterre étaient vénérés.

N'ayant pas eu l'occasion d'examiner ces œuvres, je me borne à souligner qu'en théorie tout au moins, l'hypothèse de leur attribution à un artiste liégeois ne doit pas être négligée.

Quoi qu'il en soit, le Collège de Stonyhurst conserve, on l'a vu, des pièces remarquables de nos orfèvres. Dans un pays auquel nous attachent d'indissolubles liens de gratitude, elles perpétuent le souvenir d'un centre d'instruction dont s'enorgueillit notre cité, glorifient la mémoire de nos vieux maîtres et rappellent aussi que si maints de nos compatriotes trouvèrent naguère, asile en Angleterre, notre patrie avait jadis, rendu le même service charitable à ses fils exilés.

Joseph BRASSINNE.

ANNEXES

LES RECTEURS ET LES PROFESSEURS DU COLLÈGE DES JÉSUITES ANGLAIS ET DE L'ACADÉMIE ANGLAISE.

J'ai dressé ces listes en utilisant les données qu'a bien voulu me fournir le Révérend Père Chadwick, et en les complétant au moyen des indications que m'ont livrées les sources liégeoises.

LISTE DES RECTEURS DU COLLÈGE DES JÉSUITES ANGLAIS ET DE L'ACADÉMIE ANGLAISE.

(Les millésimes marquent la durée de leur rectorat).

John Gerard (Thompson), 1^{er} novembre 1614-1622 (?).

Henry Silesdon, 1622 (?)-1625(?).

Owen Shelley.

Robert Stafford.

George Duckett.

Edward Knott.

Thomas Courtenay (Courtney ou Courtney), frère de Edward (ci après) 1640.

Francis Wallis.

Joseph Simeons, 1652-1655.

John Clark, premier rectorat, 1655-1658.

Edward Worsley, 1658-1662.

John Clayton, 1662-décédé le 29 novembre 1663.

John Stevens, 1663-1666.

Edward Courtenay (Courtney ou Courtney), frère de Thomas (ci-dessus) fut recteur de 1666 à 1668.

John Clark, second rectorat, 1668-1671.

Antony Terrill, 1671-1674.

Thomas Clifford, 1674-1678.

John Warner, 2 janvier 1678-1680.

John Keynes, 1680-1683.

Thomas Stapleton 1683-1686.

Anthony Lucas, 1686-1688.

William Morgan, 1688.

John Dormer, 1689-1691.

George Busby, 1691-1694.

John Persall, 1694-1698.

Thomas Parker (Culcheth, du Lancashire), premier rectorat, 1698-1701.

Edward Slaughter, 1701-1705.

Richard Plowden, premier rectorat, 1705-1708.

William Darrell, 1708-1712.

Francis Powell, 1712-1716.

Thomas Parker, deuxième rectorat, 1716-1720.

Richard Plowden, second rectorat, 1720-1724.

Thomas Ebersson, 1724-1727.

Thomas Parker, troisième rectorat, 1727-1731.

Edmund Plowden, 1731-1734.

Henry Bolt, premier rectorat, 1734-1737.

Lewin Browne, 1737-1740.

Henry Bolt, second rectorat, 1740-1743.

Charles Roels, premier rectorat, 1743-1752.

John Jackson, 1752- décédé le 19 juin 1752.

Charles Roels, second rectorat, 1752-1759.

Edward Withie, 1759-1764.

Francis Scarisbrick, 1764-1768.

John Howard, 1768-1773.

ACADÉMIE ANGLAISE.

John Howard, 1773-1783.

William Strickland, 1784-1789.

Marmaduke Stone, 1790-1794.

LISTE DES PROFESSEURS DU COLLÈGE DES JÉSUITES ANGLAIS
ET DE L'ACADÉMIE ANGLAISE.

(Les millésimes indiquent les dates de naissance et de mort des professeurs)

Thomas Southwell (Bacon), 1592-1637, professeur de théologie pendant huit ans.

Francis Line (Hall), 1595 - était en 1616 et en 1635 à Liège où il enseigna pendant de longues années la mathématique et l'hébreu, fut envoyé en mission en Angleterre en 1656, et mourut le 25 novembre 1675.

George Ward enseignait la théologie en 1659.

Edward Slaughter, 1655-1729, enseigna la mathématique et la théologie au moins de 1686 jusque vers 1709.

Richard Plowden, 1663 (?) - 1729, enseigna la philosophie pendant quelques années avant 1700, fut Recteur de 1705 à 1708 et de 1720 à 1724.

Thomas Eyre, 1670-1715, enseigna la théologie au moins de 1700 à 1708.

James Gooden, 1670-1730, enseigna la mathématique et la théologie en 1709-1711.

William Darrell enseignait la théologie en 1700, et fut Recteur de 1708 à 1712.

Richard Vaughan, 1675-1727, enseigna la mathématique, la philosophie à partir d'environ 1710, et l'hébreu.

Christopher Walmesley, 1684-1734, enseigna la philosophie et la théologie pendant plusieurs années, en particulier en 1726-1727.

Thomas Hildyard, 1690-1746, professa la philosophie, la théologie et la mathématique.

Philip Carteret, 1693 ou 1694-1756, enseigna la théologie et fut Provincial de 1751 à 1756.

Christopher Maire, 1697-1767, professa la philosophie et la théologie, enseigna cette dernière science en 1736-1737, et se distingua comme mathématicien.

John Edisford, 1700-1750, enseignait la philosophie en 1732, enseigna l'écriture sainte et la théologie de 1741 environ à 1746.

Thomas Kingsley, 1705-1781, enseigna la théologie jusque vers 1750 environ ; enseignait la philosophie en 1741.

Antony Bruning, 1716 - Liège, 1776, enseigna la philosophie et la théologie.

Edward Newton, 1721-1788, enseigna la philosophie et la théologie antérieurement à 1764.

Thomas Ellerker, 1738-1795, enseigna la théologie de 1773 à 1794, et est considéré comme l'un des meilleurs théologiens qu'ait eus la Compagnie.

Joseph Semmes, 1743-1809, enseignait la philosophie à Liège en 1773, enseigna la philosophie et la théologie à Stonyhurst.

Charles Neville, 1746-1792, enseigna, de 1772 ou 1773 à 1775, la logique.

Antoine Terill enseignait la théologie morale en 1668-1669. Il mourut avant 1677.

Francis Williams enseigna l'écriture sainte, et fut Préfet des études avant 1693.

Jérémie Bach enseignait la philosophie en 1617.

Jean Daniel enseignait la théologie en 1785.

CONDITIONS POUR LA PENSION A L'ACADÉMIE ANGLOISE,
ÉTABLIE A LIÈGE, SOUS LA PROTECTION PARTICULIÈRE DE
SON ALTESSE.

I

La pension est de dix-huit guinées ou louis-d'or par an, dont la moitié se paie d'avance. On ne diminue rien pour les absences ou vacances, de quelque durée qu'elles soient. Pour ce prix, on fournit le logement, la nourriture, le feu, la lumière, le linge de table et de lit.

II

En entrant, on paie une guinée ou louis-d'or pour différents petits objets et faux frais.

III

Les dépenses pour toutes les parties de l'habillement, et en cas de maladie, pour les remèdes, les médecins et les chirurgiens, comme aussi pour les leçons de danse que tous les pensionnaires doivent prendre ; pour les frais du perruquier ; l'entretien des hardes ; les livres de classes et de piété ; le papier, les plumes et le blanchissage, sont à la charge des parents.

Pour leur commodité, l'Académie se chargera de fournir ces articles en tout ou en partie.

IV

Pour vingt-deux guinées on fournit en outre le blanchissage, les frais du perruquier, les leçons de danse, les livres, le papier et les plumes.

V

Pour trente-deux guinées, la Maison se charge en outre des frais de l'habillement, de l'honoraire des médecins et chirurgiens, et des remèdes. Les malades sont bien soignés, et l'on a recours aux médecins et aux chirurgiens les plus habiles du lieu.

VI

La dépense pour les maîtres particuliers de dessin, de musique et d'armes, si l'on en veut donner aux enfants, se met sur le compte des parens. L'équitation sera enseignée par de bons écuyers.

VII

On y reçoit les jeunes-gens depuis l'âge de six ans. On leur enseigne à lire, à écrire, et toutes les parties des belles-lettres et de la philosophie ; les langues angloise, françoise, allemande, latine, grecque et hébraïque ; l'histoire sainte et profane ; la géographie, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, l'astronomie, la physique expérimentale et les mathématiques.

VIII

On prend grand soin que les pensionnaires soient bien instruits de la religion ; qu'ils soient exacts à en remplir tous les devoirs ; et qu'ils sachent les règles de la bienséance, et les observent.

IX

L'habillement de Son Altesse et des Seigneurs de Sa Cour à la campagne, est celui des pensionnaires. Il consiste en un habit de drap, couleur de maron, garni de boutons d'acier. On pourra en trouver la fourniture complète à l'Académie même.

X

On les entretient dans une grande propreté. Leur table est la même que celle de leurs directeurs, qui mangent avec eux.

XI

On ne les laisse jamais sortir de la Maison sans les faire accompagner par un instituteur. Dans l'intérieur, ils sont toujours sous les yeux d'un maître, même lorsqu'ils prennent les leçons de danse ou les leçons particulières de musique, etc.

XII

Pour leur donner quelque relâche, et fortifier leur santé, on a soin de les conduire souvent à la promenade, et de leur procurer les amusements et les exercices les plus convenables.

XIII

En entrant, chaque pensionnaire doit avoir un habit uniforme, deux vestes, deux culottes, un surtout, une demi-douzaine de chemises, autant de mouchoirs de poche, trois paires de bas et deux paires de souliers.

Ceux qui désireront un détail plus circonstancié, auront la bonté de s'adresser au Directeur de l'Académie.

A Liège, de l'imprimerie de J. J. Tutot, imprimeur de l'Académie, 1774.